30e ANNÉE — T. XLV

N° 1011 — 29 février 1948



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 15 francs
Abonnements { Un an : 350 francs
Six mois : 185 francs

ACADÉMIE PONTIFICALE DES SCIENCES

Lois naturelles et gouvernement divin du monde

Discours de S. S. Pie XII (8. 2. 48) (1)

S. S. Pie XII a inauguré, le dimanche 8 février 1947, la 12e année scientifique de l'Académie pontificale des sciences (2). *Dans la salle du Consistoire, au Palais du Vatican, se trouvaient réunis, autour du Pape, les cardinaux Pizzardo, Tisserant, Micara, Verde, Lavitrano, Fumasoni Biondi, Tedeschini, Jorio, Aloisi Masella, Canali, les prélats de la Secrétairerie d'Etat, le corps diplomatique et d'autres personnalités ecclésiastiques et civiles.*

Avec le président de l'Académie, le R. P. Augustin Gemelli, O. F. M., on comptait 32 *académiciens (dont* 5 *académiciens surnuméraires). Ils avaient assisté, au début de la matinée, à la Messe célébrée par S. Em. le cardinal Pizzardo, préfet de la S. Congrégation des séminaires et Universités, pour les académiciens défunts et pour attirer les bénédictions divines sur le Pape, l'Eglise et les travaux de l'Académie. Le professeur Earl Alison Evans, de l'Université de Chicago et attaché scientifique des Etats-Unis, était venu de Londres pour représenter les académiciens américains. On voyait aussi, à l'audience, d'autres professeurs universitaires et des représentants de plusieurs Instituts scientifiques italiens ou étrangers.*

Le Souverain Pontife ouvrit la séance par un magistral discours sur l'immutabilité des lois naturelles et le gouvernement de Dieu dans le monde. Il s'entretint ensuite avec chacun des académiciens présents avant de donner la Bénédiction pontificale.

En Nous retrouvant ici, au milieu de vous, illustres académiciens, pour l'inauguration de la nouvelle année de l'Académie pontificale des sciences, Notre pensée ne peut, en même temps, manquer d'évoquer encore une fois le souvenir de Notre inoubliable et incomparable prédécesseur, fondateur de ce très noble Institut, et de se représenter dans son vêtement blanc celui dont les neiges immaculées des Alpes parurent annoncer et augurer jadis la très haute paternité ; ces neiges qu'il foula d'un pied hardi et ferme, bravant les dangers, les abîmes et les orages, désireux qu'il était d'atteindre non seulement les cimes des montagnes naturelles, mais aussi les sommets de la vérité spéculative et pratique. Tandis qu'il escaladait les pentes, il lui semblait voir se dresser toujours plus haut les montages et s'abaisser les vallées — *ascenderunt montes, descenderunt valles* (ps. CIII, 8), et lorsqu'il descendait, il admirait, dans la blancheur de son dôme de Milan, comme une alpe étincelante aux merveilleuses aiguilles, surgissant au milieu des plaines lombardes. Vous aussi, vous avez gravi les Alpes du savoir, atteint les cimes des sciences spéculatives, du calcul et de l'astronomie, les hauteurs où tourbillonnent les étoiles et les nébuleuses ; vous êtes descendus aussi dans les plaines des sciences pratiques aux mille formes de l'art, de la technique, de l'expérience ; car la grande puissance de l'intelligence humaine dans le domaine spéculatif lui permet d'étendre la main et d'agir, en faisant des lois immuables et des matières de la nature un guide et un soutien dans son action constamment dirigée et soutenue par le gouvernement et la providence de Dieu.

Conception et valeur objective des lois naturelles.

Mais sur notre globe, apparaît à nos yeux, en maître dominant tous les êtres vivants de la nature, l'homme auquel Dieu ordonne de se multiplier et de peupler la terre et par son

(1) Traduit du texte italien (voir *Osservatore Romano* du 9-10. 2. 48) par J. THOMAS-D'HOSTE.
(2) La dernière séance d'inauguration solennelle avait eu lieu le 21 février 1940.

travail de se procurer le pain nécessaire à sa subsistance. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si le grand philosophe de Stagire, Aristote, compare l'âme de l'homme à la main, organe des organes (Περί ψυχῆς l. III, c. 8). Tout, en effet, est dû à la main : les villes et les forteresses, les monuments, les codes de la sagesse, de la science, de l'art et de la poésie, l'héritage et le patrimoine des bibliothèques et de la civilisation humaine. Pareillement, l'âme est donnée à l'homme, pour ainsi dire à la place de toutes les natures des choses, pour se créer en quelque sorte toutes choses, dans la mesure où notre âme, par les sens et son intelligence, perçoit toutes les formes ou images des choses elles-mêmes. Laissez-Nous donc admirer votre main et votre intelligence de disciples de la nature, comme vous l'êtes dans vos écoles, dans vos laboratoires, dans vos officines, dans vos chantiers, dans vos arsenaux. Cependant, vous êtes en même temps des maîtres ; vous enseignez et projetez en dehors de vous-mêmes, non pas les formes sensibles et intellectuelles de votre âme, mais par elles ce que la nature a produit et projeté dans vos facultés intellectuelles. Dans votre imagination et dans votre esprit, vous formez, inventez et composez d'admirables images et plans d'appareils, d'instruments, de télescopes, de microscopes, de spectroscopes et de mille autres moyens de toutes sortes, pour dompter, enchaîner et diriger les forces naturelles. Toutefois votre art ne crée pas la matière, qui est dans vos mains, mais par un artifice savant il la modifie seulement, en dirige l'action suivant les lois que vous avez découvertes, en combinant et en accordant votre connaissance pratique et technique de la réalité des choses avec votre connaissance spéculative de ces mêmes choses réelles.

De cette façon, la véritable loi de la nature que le savant formule à la suite d'une observation et d'une attention patiente dans son laboratoire, est bien plus et mieux qu'une simple description ou qu'un simple calcul intellectuel n'ayant pour objet que des phénomènes et non des substances réelles avec leurs propriétés. Elle ne s'arrête pas à l'apparence ni à l'image sensible, dont elle ne se contente pas, mais elle pénètre dans la profondeur de la réalité, recherche et découvre les forces intimes et occultes des phénomènes, en montre l'activité et les rapports. Il est donc facile de comprendre que la connaissance des lois naturelles rend possibles à l'homme la domination des forces de la nature et leur mise à son propre service dans la technique moderne très en progrès. De cette manière seulement la pensée humaine peut s'élever et comprendre comment l'ordre régulier des lignes spectrales, que le physicien observe et distingue aujourd'hui dans son laboratoire, ouvrira peut-être demain à l'astrophysicien une vision et une connaissance plus profondes des mystères de la constitution et du développement des corps célestes.

Ainsi, du fondement de la loi naturelle, de l'aide efficace de la technique moderne, de la connaissance positive et véritable des tendances internes des éléments et de leurs effets sur les phénomènes naturels, le savant, malgré toutes les difficultés et tous les obstacles, arrive à des découvertes ultérieures, en insistant avec constance et persévérance dans ses recherches.

L'ère atomique.

Le plus grandiose exemple des résultats d'une si intense activité semble devoir être le fait que les inlassables efforts de l'homme ont finalement abouti à une connaissance plus profonde des lois relatives à la formation et à la désintégration de l'atome, de façon à déterminer expérimentalement, jusqu'à un certain degré, la libération de la puissante énergie qui se dégage en de nombreux cas, et tout cela non pas en quantité microscopique, mais dans une mesure véritablement gigantesque. L'usage d'une grande partie de l'énergie interne du noyau d'uranium, dont Nous avons parlé dans Notre discours en cette Académie, le 21 février 1943, en Nous référant à un écrit du grand physicien Max Planck (récemment décédé), est devenu une réalité et a eu son application dans la construction de la « bombe atomique » ou « bombe à énergie nucléaire », arme la plus terrible que l'esprit humain ait imaginée jusqu'à ce jour.

A ce propos, Nous ne pouvons nous abstenir d'exprimer une pensée qui pèse lourdement sur notre âme, comme sur celle de tous ceux qui ont un véritable sens de l'humanité ; et à ce sujet Nous viennent à la pensée les paroles de saint Augustin, dans son livre *De Civitate Dei* (l. XIX, c. 7), où il parle des horreurs de la guerre, même juste : « Ces maux — écrit-il — si je voulais les décrire comme il convient, si je voulais montrer les nombreuses et multiples dévastations, les dures et cruelles angoisses qu'ils provoquent, il me serait impossible de le faire, comme le mériterait pareil exposé, et je ne sais quand on arriverait à épuiser une si longue discussion !... Quiconque considère avec douleur ces maux aussi horribles et aussi funestes, doit avouer que c'est là une triste condition ; mais celui qui les supporte ou les envisage sans être angoissé en son âme, est bien plus misérable de se croire heureux, car il a perdu tout sentiment humain. » Que si les guerres d'alors justifiaient déjà un si sévère jugement du grand Docteur, quelle sentence devrions-nous prononcer aujourd'hui contre celles qui ont accablé nos générations et plié au service de leur œuvre de destruction et d'extermination une technique incomparablement plus perfectionnée ? Quelles calamités n'aurait pas à attendre l'humanité d'un futur conflit, si l'on venait à prouver l'impossibilité d'arrêter ou de freiner l'emploi d'inventions scientifiques toujours nouvelles et toujours plus surprenantes ?

Mais faisant abstraction pour le moment de l'usage belliqueux de l'énergie atomique, et avec l'espoir qu'elle servira, au contraire, uniquement à des œuvres de paix, il faut la regarder comme une recherche et une application vraiment géniales des lois de la nature qui régissent l'essence et l'activité intimes de la matière inorganique.

A proprement parler, il ne s'agit ici, en réa-

lité, que d'une seule et grande loi naturelle, qui se manifeste surtout dans ce qu'on appelle « le système périodique des éléments ». Lothaire Meyer et Démétrius Mendéléev, en 1869, se basant sur les rares données chimiques connues alors, l'entrevirent génialement et donnèrent à ce système la première forme provisoire. Mais il avait beaucoup de lacunes et d'incohérences ; son sens profond était encore obscur ; il faisait toutefois conjecturer une intime affinité des éléments chimiques et une structure uniforme de leurs atomes en égales particules subatomiques. Par la suite, le tableau s'éclaira d'année en année, les défauts et imperfections s'évanouirent et le sens plus profond se révéla. Nous nous bornerons ici à rappeler brièvement quelques étapes plus importantes de ce chemin : la découverte des éléments radio-actifs due aux époux Curie ; le modèle atomique de Rutherford et les lois qui le régissent proposées pour la première fois par Bohr ; la découverte de l'isotope par Francis William Aston ; les premières dissociations du noyau au moyen des rayons alpha naturels, et peu après la synthèse de nouveaux noyaux lourds, grâce au bombardement avec des neutrons lents ; la découverte des transuraniques (1) entrevue par Fermi, et la production des éléments transuraniques en quantité pondérable, et parmi ceux-ci, en premier lieu, du plutonium, qui constitue la partie active de la bombe, et est obtenu dans les gigantesques « piles d'uranium » ; en un mot, un développement et un perfectionnement cohérents du système naturel des éléments chimiques en ampleur et en profondeur.

Si donc, Nous embrassons d'un seul coup d'œil le résultat de ces merveilleuses recherches, nous voyons qu'il représente non pas tant une conclusion qu'un acheminement vers de nouvelles connaissances et le début de l'ère qui a été dénommée « l'ère atomique ». Jusqu'à ces derniers temps, la science et la technique s'étaient occupées presque exclusivement des problèmes concernant la synthèse et l'analyse des molécules et des composés chimiques ; actuellement, au contraire, l'intérêt se concentre sur l'analyse et sur la synthèse de l'atome et de son noyau. Principalement, les savants ne se donneront pas de trêve, aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé un moyen facile et sûr de diriger le processus de scission du noyau atomique, de façon à faire servir ses sources si riches d'énergie aux progrès de la civilisation.

Admirables conquêtes de l'intelligence humaine, qui scrute et recherche les lois de la nature, entraînant ainsi l'humanité vers de nouvelles voies ! Pourrait-il y avoir conception plus noble ?

La loi naturelle, participation à la loi éternelle en Dieu.

Mais loi dit ordre ; et loi universelle dit ordre dans les grandes choses comme dans les petites. C'est un ordre que votre intelligence et votre main retrouvent, dérivant directement des tendances intimes renfermées dans les choses naturelles ; ordre que nulle chose ne peut créer ou se donner par elle-même, pas plus qu'elle ne peut se donner l'être ; ordre qui dit Raison ordonnatrice dans un esprit, qui a créé l'univers et de qui « dépendent le ciel et toute la nature » (*Paradis*, XXVIII, 42) (1) : ordre qu'ont reçu avec l'être ces tendances et ces énergies et avec lequel les unes et les autres collaborent à un monde bien ordonné. Ce merveilleux ensemble des lois naturelles, que l'esprit humain a découvert grâce à une inlassable observation et à une étude approfondie et que vous continuez à rechercher toujours davantage, ajoutant victoire à victoire sur les occultes résistances des forces de la nature, qu'est-il, sinon une pâle et imparfaite image de la grande idée et du grand dessein divin, conçus dans l'esprit créateur de Dieu, comme une loi de cet univers, depuis les jours de son éternité ? Alors, dans l'inépuisable pensée de sa sagesse, il préparait les cieux et la terre ; puis, créant la lumière sur les abîmes du chaos, berceau de l'univers créé également par lui, il imprimait au temps et aux siècles le mouvement et leur vol, et appelait à l'existence, à la vie, à l'action, toutes les choses suivant leur espèce et leur genre, jusqu'au plus impondérable atome. Avec combien de raison, toute intelligence comme la vôtre, contemplant et pénétrant les cieux et examinant les astres et la terre, ne doit-elle pas s'écrier en se tournant vers Dieu : « *Omnia in mensura et numero et pondere posuisti !* » (*Sag.*, XI, 21.) Ne sentez-vous pas en votre âme que le firmament qui nous enveloppe et le globe que nous foulons aux pieds racontent, grâce à vos télescopes, à vos microscopes, à vos balances, à vos mètres, à vos appareils multiples, la gloire de Dieu et reflètent à vos yeux un rayon de cette sagesse increée, qui *attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter* (*Sag.*, VIII, 1.)

De là, l'unité que renferment les lois naturelles.

Le savant sent pour ainsi dire palpiter cette sagesse éternelle, lorsque ses recherches lui révèlent que l'univers est formé par une sorte de jet dans l'incommensurable forge du temps et de l'espace. Non seulement les cieux stellaires sont composés en leur splendeur des mêmes éléments, mais ils obéissent encore aux mêmes et grandes lois cosmiques fondamentales, toujours et partout où ils apparaissent, dans leur action intérieure et extérieure. Les atomes du fer, excités par l'arc ou par l'étincelle électrique, émettent des milliers de raies bien définies, identiques à celles que l'astrophysicien découvre dans ce qu'on appelle le *flashspectrum*, quelques moments avant l'éclipse solaire totale. Les mêmes lois de la gravitation et de la pression de radiation déterminent la quantité de la masse pour la formation des corps solaires dans l'immensité de l'univers jusqu'aux plus lointaines spirales nébuleuses ; les mêmes lois mystérieuses du noyau atomique régissent par la composition et la désin-

---

(1) Corps simples qui dans la classification de la Table de Mendéléev viennent, par leur poids atomique, à la suite de l'uranium. — (*N. D. L. R.*)

(1) *La divine Comédie.*

tégration atomique, l'économie de l'énergie de toutes les étoiles fixes.

Cette unité absolue de dessein et de composition, qui se manifeste dans le monde inorganique, vous la constatez non moins grandiose dans les organismes vivants. Limitez aussi vos observations à la causalité, et faites délibérément abstraction de la finalité proprement dite, que vous rencontrez à chaque pas dans le développement de la vie. Que vous montre un simple coup d'œil sur la composition universelle et commune des organismes et sur les plus récentes découvertes et conclusions de l'anatomie et de la physiologie comparées ? Voici la construction du squelette des êtres vivants supérieurs doués d'organes homologues et spécialement la disposition et la fonction des organes sensitifs, par exemple, de l'œil, depuis les formes les plus simples jusqu'à l'organe visuel très perfectionné de l'homme ; voici dans tout l'empire des êtres vivants les lois fondamentales de l'assimilation, de l'échange et de la génération. Tout cela n'est-il pas l'expression d'une magnifique et générale conception unitaire, réalisée et resplendissant sous de multiples formes et en des manières très variées ? N'est-ce pas là l'unité fermée et absolument fixe des lois naturelles ?

Oui, c'est l'unité fermée avec la clé de cet ordre universel des choses, contre lequel, dans la mesure où il dépend de la première cause qui est Dieu créateur, Dieu lui-même ne peut agir ; car s'il le faisait, il agirait contre sa prescience, ou sa volonté, ou sa bonté ; or, en Lui, « *il n'y a pas de changement, ni ombre de variation* » (*Jacq.*, I, 17). Mais si l'on considère cet ordre, en tant qu'il dépend des causes secondes, Dieu en possède la clé et il peut le laisser fermé ou l'ouvrir et agir ensuite de lui-même. Dieu, en créant l'univers, se serait-il assujetti à l'ordre des causes secondes inférieures ? Cet ordre ne lui est-il pas soumis en tant que procédant de Lui, non par nécessité de nature, mais par libre choix de la volonté ? Il peut donc agir, quand il veut, en dehors de l'ordre institué ; par exemple, en produisant les effets des causes secondes sans elles, ou en produisant d'autres effets qu'elles ne comportent pas (cf. *S. Th.*, Iª Pars, q. CV, a 6). C'est pourquoi le grand Docteur Augustin avait déjà écrit : « *Contra naturam non incongrue dicimus aliquid Deum facere, quod facit contra id quod novimus in natura... Contra illam vero summam naturae legem... tam Deus nullo modo facit, quam contra se ipsum non facit.* » (1) (*Contra Faustum*, l. XXVI, c. 3. — MIGNE, *P. L.*, t. XLII, col. 481 ; cf. *S. Th.*, l. c.) Quelles sont donc ces actions ? Ce sont celles dont Dieu seul tient secrètement la clé et qu'il s'est réservés au cours des âges au sein de l'ordre particulier des causes inférieures ; actes accomplis, ainsi que le chantait le divin poète, « sans que la nature ait chauffé le fer ni battu l'enclume — *a che natura non scaldo ferro mai, nè battè ancude* » (*Paradis*, XXIV, 101). En présence de ces œuvres insolites ou par la substance même du fait, ou par le sujet dans lequel ils se produisent, ou par la façon et l'ordre de leur accomplissement (cf. *S. Th.*, l. c. a, 8), le peuple et le savant s'arrêtent stupéfaits, car la merveille se produit alors que les effets sont manifestes et la cause cachée. Mais l'ignorance de la cause cachée, qui stupéfie l'incrédule, rend plus perçant l'œil du fidèle et du savant qui, dans certaines limites, savent et mesurent d'où vient l'action de la nature avec ses lois et ses forces, au delà desquelles ils découvrent une main supérieure cachée et toute-puissante, cette main qui créa l'ordre universel des choses, et dans le processus des ordres particuliers des causes et des effets marqua le moment et les circonstances de son admirable intervention (cf. *S. Th.*, l. c. a, 7).

(1) « Cependant ce n'est pas s'exprimer d'une manière inexacte que de dire que Dieu fait quelque chose contre la nature, quand il fait quelque chose contre ce que nous connaissons de la nature..., mais pour ce qui est de cette loi suprême de la nature... il est aussi impossible à Dieu d'agir en quelque manière que ce soit contre elle, que d'agir contre lui-même. »

Pareille conception comble le savant d'enthousiasme...

Ce gouvernement divin de l'univers créé dans son ordre général et dans ses ordres inférieurs particuliers ne peut, certes, manquer de susciter un sentiment d'admiration et d'enthousiasme chez le savant qui, au cours de ses recherches, découvre et reconnaît les traces de la sagesse du Créateur et du suprême Législateur du ciel et de la terre, lequel, de sa main de pilote invisible, guide toutes les natures

> « ... *a diversi porti,*
> *Per lo gran mar dell'essere, e ciascuna,*
> *Con istinto a lei dato che la porti,*

vers des ports différents sur le vaste océan des êtres, et chacune s'y porte suivant l'instinct qui lui a été donné. » (*Paradis*, I, 112-114.)

Cependant, les gigantesques lois de la nature, que sont-elles, sinon une ombre et une pâle idée de la profondeur et de l'immensité du dessein divin dans le temple grandiose de l'univers ?

« Le souverain privilège du savant, a écrit Képler, est de reconnaître l'esprit de Dieu et d'en retracer la pensée. » Souvent — il convient de confesser la faiblesse humaine, — devant la vision des choses et des images de nos sens, cette pensée s'obscurcit et recule ; mais si la pensée de Dieu pénètre le travail du savant, celui-ci ne la confond pas avec les mouvements et les images qu'il voit à l'intérieur ou en dehors de lui-même, et cette disposition d'âme à rechercher et à reconnaître Dieu lui imprime dans sa laborieuse étude un bel élan et compense largement les fatigues éprouvées au cours de ses recherches et de sa découverte, et loin de le rendre orgueilleux et superbe, elle lui enseigne l'humilité et la modestie.

... mais aussi d'humilité.

Assurément, plus l'érudit et le savant poussent profondément leurs recherches parmi les merveilles de la nature, plus ils constatent leur propre insuffisance à pénétrer et à épuiser la richesse de la conception de construction

divine et des lois et normes qui la régissent, et vous entendez le grand Newton dire avec une incomparable éloquence : « Je ne sais comment j'apparais au monde, mais je m'apparais à moi-même comme un petit enfant, qui joue sur le rivage de la mer et se réjouit parce qu'il trouve de temps à autre un caillou plus lisse ou une coquille plus belle que d'ordinaire, tandis que le grandiose océan de la vérité s'étend devant lui inexploré. »

Ces paroles de Newton, aujourd'hui, après trois siècles, au milieu de l'effervescence des sciences physiques et naturelles, retentissent plus vraies que jamais. On raconte que Laplace, malade au lit et entouré d'amis qui lui rappelaient sa grande découverte, leur dit avec un sourire amer : « Ce que nous connaissons est peu de chose, mais ce que nous ignorons est immense. » Non moins finement s'exprime l'illustre Werner von Siemens, qui découvrit le principe de l'auto-excitation de la dynamo, lorsque dans la 59e réunion des savants et des médecins allemands, il affirma : « Plus nous pénétrons intimement dans l'harmonieuse disposition des forces de la nature, régie par des lois éternelles immuables, et néanmoins si profondément voilée à notre pleine connaissance, plus nous nous sentons portés à une humble modestie, plus nous apparaît restreint le cercle de nos connaissances, plus vigoureux devient notre effort pour puiser toujours davantage à cette inépuisable source de la connaissance et de la puissance, plus enfin grandit notre émerveillement devant l'infinie sagesse ordonnatrice, qui pénètre la création tout entière. »

En vérité, nos connaissances de la nature sont modestes quant à leur extension et souvent imparfaites quant à leur contenu. Au sujet d'un traité de la théorie électromagnétique de la lumière, on pouvait lire les mots suivants : « Est-ce un Dieu qui a écrit ces formules ? » Géniales sont assurément les équations de Maxwell et, cependant, à l'instar de tout progrès similaire de la physique théorique, elles supposent et impliquent, pour ainsi dire, une simplification et une idéalisation de la réalité concrète, sans lesquelles est impossible une fructueuse élaboration mathématique. Que de fois aujourd'hui l'on ne peut proposer autre chose que des règles au lieu de lois exactes, ou seulement des solutions partielles à la place de solutions générales ! Là où apparaît un procédé régulier pour la contribution, à première vue sans règle, à d'innombrables phénomènes particuliers, le savant doit se contenter de signaler le caractère et la forme du composé des masses d'après des considérations de probabilité et, ignorant comme il l'est en particulier de leur base dynamique, formuler des lois relevant de la statistique.

Incessant est le progrès de la science. Il est bien vrai que les étapes successives de son avancement n'ont pas toujours été placées sur le chemin qui, des premières observations et découvertes, mène directement à l'hypothèse, de l'hypothèse à la théorie, et enfin à l'obtention sûre et indubitable de la vérité. Il y a, au contraire, des cas où la recherche décrit plutôt une courbe, c'est-à-dire des cas où des théories — qui semblaient avoir déjà conquis le monde et atteint le haut sommet de doctrines indiscutées, et dont l'admission conciliait l'estime dans les milieux scientifiques — retombent au niveau d'hypothèses pour être ensuite, peut-être, tout à fait abandonnées.

Cependant, malgré les inévitables incertitudes et errements que tout effort humain comporte, le progrès des sciences ne connaît ni haltes ni soubresauts, tandis que les chercheurs de vérité se transmettent l'un à l'autre le flambeau des recherches, destiné à éclairer et à développer les pages du livre de la nature, remplies d'énigmes. De même — dit l'Angélique Docteur saint Thomas — que dans les choses qui sont engendrées naturellement, on arrive peu à peu de l'imparfait au parfait, de même les hommes parviennent graduellement à la connaissance de la vérité. En effet, dès le commencement, ils conquirent un peu de la vérité, puis, petit à petit, ils arrivent à une connaissance plus entière. N'attribuant pas au hasard ou à la fortune l'origine du monde et des choses susceptibles d'être engendrées, mais regardant la vérité avec une grande attention, ils déduisirent d'indices évidents et de raisons évidentes que les choses naturelles sont gouvernées par une Providence. Car, comment découvrirait-on le cours invariable et sûr dans le mouvement du ciel et des étoiles et dans les autres effets de la nature si tout cela n'était pas gouverné par une intelligence souveraine ? (S. THOM. in *Libr. Job Prolog.*)

Sur des voies nouvelles et plus larges, l'humanité s'avance, tel un éternel pèlerin, vers des connaissances plus profondes des lois de l'univers exploré et inexploré, poussée par sa soif naturelle de la vérité ; cependant, même après des milliers d'années, les connaissances humaines des lois internes et des forces motrices de l'évolution et du progrès du monde, et plus encore du dessein divin et de l'impulsion divine qui pénètre, meut et dirige tout, seront et resteront une image imparfaite et pâle des idées divines. En face des prodiges de la Sagesse éternelle qui dans l'océan des êtres gouverne et dirige toute chose dans un ordre immuable vers des ports cachés, aveugles et muettes sont les pensées investigatrices du savant qui éprouve aussi un sentiment d'humble et admirative adoration, à la vue du prodige de la création auquel il n'a pas été présent et que ne peut imiter la main de l'homme, mais dans laquelle l'œil humain peut reconnaître un éclair subit de la puissance de Dieu. En présence des multiples et insondables énigmes de l'ordre et de l'enchaînement des lois du cosmos immensément grand et immensément petit, il faut que l'esprit humain répète l'exclamation : « *O altitudo divitiarum sapientiae et scientiae Dei : quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viae ejus !* O abîme de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables, et incompréhensibles ses voies ! » (*Rom.* XI, 33.) Heureux le savant, si en parcourant les vastes champs célestes et terrestres, il sait lire dans le grand livre de la nature et écouter la voix qui monte

de son sein, dévoilant aux hommes la trace laissée par le pas divin dans la création et dans l'histoire de l'univers !

Les empreintes du pied de Dieu et les lettres écrites de sa main sont indélébiles : aucune main humaine ne peut les effacer ; empreintes et lettres sont les faits d'où se dégage le divin pour tous les esprits ; et c'est précisément pour les sages intelligences des chercheurs que semblent écrites les paroles du Docteur des nations : *Quod notum est Dei, manifestum est in illis ! Deus enim illis manifestavit. Invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quae facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus et divinitas.* (*Rom.* I, 19-20.) Ce qui est connu de Dieu est manifeste pour eux : Dieu le leur a fait connaître, car ses perfections invisibles, son éternelle puissance et sa divinité sont, depuis la création du monde, rendues visibles à l'intelligence par le moyen de ses œuvres (1).

L'une des inscriptions qui ornaient le tombeau du grand astronome Angelo Secchi, le jour de ses funérailles, était ainsi conçue : « *A coeli conspectu ad Deum via brevis.* Court est le chemin qui va, de la vue du ciel, à Dieu. »

En regardant de cet observatoire plus élevé le monde entier qui est aux pieds de Dieu, il est aisé de comprendre comment les choses naturelles agissent immanquablement et sans exception conformément aux tendances de leur nature variée, et de constater aussi qu'aucune tendance naturelle ne peut s'opposer au suprême Créateur, Conservateur et Gouverneur, qui est au-dessus des choses et des lois promulguées et données par Lui aux créatures ; car, pour de sages motifs, il reste libre d'empêcher ou de guider vers une autre direction, dans des cas particuliers, les effets et les activités de ces tendances. En présence de la merveilleuse réalité du cosmos que le savant contemple, étudie et scrute, l'esprit universel, imaginé par Laplace, avec sa formule qui, du moins suivant la conception des matérialistes, devrait embrasser aussi les événements dépendant de la pensée et de la libre volonté, apparaît comme une fiction et une utopie ; vérité infiniment réelle est, au contraire, la sagesse divine, qui connaît et mesure chaque atome, jusqu'au plus petit, avec ses énergies, et lui assigne sa place dans l'ensemble du monde créé ; cette souveraine sagesse, dont la gloire pénètre partout dans l'univers et brille d'un plus grand éclat dans le ciel. (Cf. *Paradis,* I, 1 et suiv.)

Rapport du T. R. P. Gemelli,

président de l'Académie pontificale des sciences

Ce rapport adressé au Pape a été reproduit par l'*Osservatore Romano* du 9-10 février 1948. Il retrace d'abord l'activité scientifique de l'Académie depuis le 21 février 1940. Cette activité s'est continuée durant la guerre et s'est manifestée, surtout durant les années 1943-1946 par un assez grand nombre de travaux scientifiques divers, Mémoires, Rapports, Recherches, etc.

Le rapporteur évoque ensuite le souvenir des académiciens pontificaux décédés dans ces huit dernières années. D'abord un académicien honoraire, le cardinal Luigi Maglione, secrétaire d'Etat de S. S. Pie XII (1). Puis le professeur Antonio Di Cardoso Fontes, directeur de l'Institut Oswald Crix de Rio de Janeiro, qui a surtout étudié le bacille de la tuberculose ; — le professeur hollandais Pieter Zeeman, qui découvrit en 1896 la séparation magnétique des lignes du spectre (effet Zeeman) et qui obtint en 1902 le prix Nobel pour la physique ; — le professeur de biologie Alexis Carrel, bien connu dans les milieux savants français et américains, et lui aussi prix Nobel en 1912 et auteur du livre célèbre *L'homme cet inconnu ;* — le professeur de mathématiques à l'Institut Havard de Cambridge (U. S. A.), Georges D. Birkhoff, connu par ses travaux sur les équations linéaires différentielles ; — le biologiste Gustave Gilson († en 1945), professeur de zoologie à l'Université catholique de Louvain ; — le professeur Thomas H. Morgan, l'initiateur des méthodes modernes pour étudier la génétique et l'un des plus grands biologistes de notre temps dans le domaine de l'embryologie, de l'hérédité, etc. ; — le professeur Leonida Tonelli de Pise († 11 mars 1946), spécialisé dans l'étude des fonctions analytiques ; — l'astronome allemand Paul Guthnick († 6 septembre 1947), directeur pendant vingt-cinq ans de l'Observatoire astronomique de Berlin-Babelsberg, qui inventa un photomètre permettant d'obtenir une exactitude plus grande dans les mesures photométriques des étoiles ; — le professeur de physique théorique à l'Université de Berlin, Max Planck, prix Nobel en 1916, connu par sa théorie des *quanta :* la physique moderne lui doit beaucoup de ses progrès. Non catholique, il avait un sens religieux très profond et une respectueuse vénération pour l'Eglise et son Chef.

Ces neuf académiciens disparus n'ont pas encore été tous remplacés au sein de l'Académie pontificale. Une nomination a été faite dans l'année 1946, celle de sir Alexander Fleming, bien connu dans le monde entier par la *pénicilline* qu'il a découverte et qu'on utilise avec succès pour combattre les micro-organismes pathogènes.

La dernière partie du rapport du R. P. Gemelli mentionne les principales réunions, cérémonies, événements académiques ou scientifiques auxquels l'Académie pontificale a participé en 1946-1947, à Bologne, à Vienne, à Zurich, à Londres, à Louvain, etc., par ses délégués.

Aujourd'hui, dans plusieurs pays, des biologistes et des physiciens, exagérant les découvertes et les progrès des sciences expérimentales, se font les propagateurs déclarés de la théorie matérialiste et mécanique de l'interprétation de la vie humaine. Qu'on lise, par exemple, les pages écrites il n'y a pas longtemps par Langevin, Haldane, Huxley, Tromp, etc. Comme S. S. Pie XII le disait aux membres du Congrès international de philosophie tenu à Rome en 1947 : « Une explication purement déterministe et matérialiste de l'être et de l'histoire, inconciliable avec les vérités psychologiques, morales et historiques les plus élémentaires, ne pourrait satisfaire l'homme ni lui donner le bonheur et la paix. »

Les membres de l'Académie pontificale, souligne le R. P. Gemelli, à la fin de son rapport, dans leurs travaux et recherches scientifiques, sont soutenus par « la joie de connaître », mais ils ne veulent pas être inspirés par des vues préconçues d'un matérialisme sectaire ou d'un déterminisme mécanique.

---

(1) Voir *D. C.,* t. XLI (1940-1945), nouvelle série, I, p. 5.

ACTION CATHOLIQUE

Un solennel avertissement de la hiérarchie catholique aux États-Unis dénonce les graves dangers que le laïcisme fait courir au monde moderne

Au nom de l'épiscopat des Etats-Unis, l'Administrative Board *de la* National Catholic Welfare Conference (1) *vient de publier une très importante déclaration sur le laïcisme contemporain et ses funestes répercussions sur l'individu, la famille, le monde du travail et la communauté internationale. Nous en reproduisons le texte intégralement traduit d'après* The Catholic Mind (*janvier* 1948). L'Agence suisse Kipa (26. 1. 48) *l'a longuement analysé.* Ecclesia (22. 11. 47) *en a donné une traduction espagnole. Le document lui-même date du* 16 *novembre* 1947. *La traduction est de* la D. C. ; *les titres et sous-titres du document original :*

Le laïcisme.

Nul homme ne peut faire fi de Dieu et jouer un rôle d'homme dans le monde de Dieu. Malheureusement, toutefois, il y a bien des hommes — et leur nombre va croissant — qui, en pratique, vivent leur vie sans reconnaître que ce monde est celui de Dieu. Pour la plupart, ils ne nient pas Dieu. En certaines occasions même, ils peuvent prononcer son nom. Ce n'est pas leur totalité qui souscrirait à la déclaration que toutes les valeurs morales dérivent uniquement des conventions humaines. Mais ils n'arrivent pas à prendre conscience de leur responsabilité envers Dieu, dans leur pensée et leur action, comme individus et comme membres de la société.

C'est essentiellement ce que nous voulons dire par le mot de laïcisme. C'est une façon de voir la vie qui se limite, non pas au matériel, à l'exclusion du spirituel, mais à l'humain *hic et nunc,* à l'exclusion de toute relation de l'homme avec Dieu dans le présent et l'au-delà. Le laïcisme, ou l'exclusion de Dieu, en pratique, de la pensée et de la vie de l'homme, se trouve à la base des difficultés du monde d'aujourd'hui. Ça été le sol fertile où des monstruosités sociales telles que le fascisme, le nazisme et le communisme ont pu germer et grandir. Plus que toute autre chose, il travaille à ronger notre héritage de culture chrétienne qui embrasse les divers aspects de la vie humaine et rend à Dieu ce qui appartient à Dieu. A travers les siècles, la culture chrétienne a été en lutte avec l'inclination innée de l'homme au mal. Les idéals du christianisme n'ont jamais été complètement réalisés, de même que les idéals de notre *Déclaration de l'indépendance* et de notre *Constitution* n'ont jamais été totalement réalisés dans la vie politique américaine. Mais ce n'est pas une raison pour que ces idéals soient ignorés ou écartés. Sans doute, des chrétiens ont souvent manqué à leurs responsabilités et par leurs fautes ont permis à des excroissances difformes de défigurer les institutions de leur culture. Mais partout où, en dépit de leurs défaillances, ils ont tenu fermement à leurs idéals chrétiens, la voie à des réformes efficaces et à de réels progrès est restée ouverte. Le remède aux insuffisances et aux fautes des chrétiens n'est sûrement pas de substituer le laïcisme à la piété, les chimères humaines à la vérité divine, les expédients humains à la règle donnée par Dieu du bien et du mal. Ce monde est de Dieu et si nous voulons y jouer un rôle d'homme, nous devons d'abord mettre genou en terre et dans l'humilité de nos cœurs reconnaître la place de Dieu dans son monde. Le laïcisme ne le fait pas.

L'individu.

Le laïcisme, quand il s'empare de l'individu, l'aveugle sur ses responsabilités envers Dieu. Tous les droits, toutes les libertés de l'homme viennent originairement du fait qu'il est une personne humaine créée par Dieu à sa propre image et ressemblance. Dans ce sens, « il est doté par son Créateur de certains droits inaliénables ». Ni la raison ni l'histoire n'offrent d'autre base solide pour les droits inaliénables de l'homme. C'est comme créature de Dieu que l'homme, généralement et le plus efficacement, se reconnaît une responsabilité morale de rechercher sa perfection morale personnelle. Il n'y a qu'une conscience pénétrée de sa responsabilité personnelle envers Dieu pour développer dans l'âme de l'homme le sens sauveur du péché. Sans une conviction profondément sentie de ce qu'est le péché, la loi humaine, les conventions humaines ne pourront jamais conduire l'homme à la vertu. Si, dans le privé de sa vie personnelle, l'individu ne reconnaît pas qu'il est comptable à Dieu pour sa pensée et pour son action, il manque de la seule base qui soit pour des valeurs morales stables. Le laïcisme écarte cette responsabilité devant Dieu en tant que considéra-

(1) Les membres du bureau administratif de la N. C. W. C. ont signé : LL. EEm. les cardinaux Dougherty, archevêque de Philadelphie; Mooney, archevêque de Detroit; Stritch, archevêque de Chicago ; Spellman, archevêque de New-York ; LL. EExc. NN. SS. Lucey, archevêque de San Antonio ; Cushing, archevêque de Boston ; Ritter, archevêque de Saint-Louis ; Ryan, archevêque de Omaha ; Gannon, évêque d'Erie ; Noll, évêque de Fort Wayne ; Walsh, évêque de Charleston ; Alter, évêque de Toledo, et Ready, évêque de Columbus.

La Documentation Catholique, 28. 9. 47 (t. XLIV, col. 1235 et 1247), a déjà publié une vue d'ensemble sur la vitalité, l'organisation et la force de la vie catholique aux Etats-Unis.

tion pratique de la vie de l'homme. Il ne se soucie d'aucune loi au-dessus de la loi humaine. Utilité, bienséance, propriété, dans son code, sont les normes de la conduite humaine. Il défigure, s'il ne l'efface pas complètement, l'image de l'homme que l'Evangile chrétien nous peint, image qui nous ennoblit et nous éclaire. Dans la Révélation, l'homme est le fils de Dieu autant qu'il est la créature de Dieu. La sainteté est sa vocation, et les plus hautes valeurs de la vie ont nécessairement affaire avec les choses de l'âme. « *Que servira-t-il à l'homme de gagner le monde entier s'il perd son âme ? Ou que donnera l'homme en échange de son âme ?* » (1). Le laïcisme peut citer ces paroles du Christ, mais jamais dans leur sens total. Pour cette raison même, le laïcisme ronge les plus nobles aspirations dans l'homme où le christianisme les avait implantées et développées. Malheureusement, ils sont nombreux ceux qui professent encore être chrétiens et sont déjà touchés par la rouille du laïcisme. La plus grande catastrophe morale de notre âge est le nombre croissant de chrétiens qui manquent du sens du péché parce que la responsabilité personnelle devant Dieu n'est pas une force agissante dans leur vie. Ils vivent dans le monde de Dieu inattentifs à lui comme leur Créateur et leur Rédempteur. La vague conscience de Dieu qu'ils peuvent garder est impuissante comme mobile dans la conduite de chaque jour. La régénération morale, qui est reconnue comme absolument nécessaire pour reconstruire un monde meilleur, doit commencer par ramener l'homme à Dieu et à une conscience de sa responsabilité devant Dieu. Ceci, le laïcisme, par sa nature même, est incapable de le faire.

La famille.

Le laïcisme a travaillé au ravage de la famille. Les païens eux-mêmes voyaient quelque chose de sacré dans le mariage et dans la famille. Dans la doctrine chrétienne, sa sainteté est sublime au point qu'on le compare à l'union mystique du Christ et de son Eglise. Le laïcisme a ravalé le contrat de mariage en le privant de relations avec Dieu et par conséquent de son caractère sacré. Il a mis la volonté et la convenance du mari et de la femme à la place de la volonté de Dieu et du bien de la société.

Une pseudo-science laïque a popularisé des pratiques qui violent la nature elle-même et enlèvent à la procréation de l'homme sa dignité et sa noblesse. Ainsi la poursuite égoïste du plaisir a été substituée à la discipline personnelle dans la vie de la famille.

Le laïcisme a complètement ébranlé la stabilité de la famille en tant qu'institution divine et a ainsi posé à notre pays le plus grand problème du divorce dans le monde occidental. En rejetant Dieu de la vie de la famille, il a privé l'institution éducative qui est à la base de la société, de ses moyens les plus puissants de modeler l'âme de l'enfant. L'autorité publique et la presse insistent constamment sur le grave problème de la jeunesse délinquante (1). De tous côtés, on entend qu'il faudrait faire quelque chose pour résoudre ce problème. Notre conviction profonde est qu'on ne fera rien pour cela tant qu'on n'ira pas jusqu'à la racine du mal et qu'on ne se rendra pas compte du ravage que le laïcisme a déclenché dans la famille. En vain, nous dépenserons les finances publiques en sommes énormes pour les activités d'éducation et de récréation si nous ne nous inquiétons pas plus de la stabilité divinement ordonnée de la famille et de la sainteté du foyer domestique.

(1) *Saint Marc*, VIII, 36.

Dieu a donné son plan à la famille humaine et aussi sa constitution fondamentale. Quand le laïcisme écarte ce plan et cette constitution, il disloque l'édifice social tout entier. Un plan artificiel de la famille sur la base de l'immoralité anticonceptionnelle, le mépris cynique des nobles fins du mariage (*noble purpose of sex*), l'accroissement de soixante fois notre taux du divorce dans ce dernier siècle (2) et

---

(1) C'est ainsi que, dernièrement en France, le Conseil supérieur de la magistrature, présidé comme on le sait par le président de la République, dénonçait en ces termes ce chancre de la société d'après-guerre : « Devant la recrudescence de la criminalité juvénile, le président de la République et le Conseil supérieur de la magistrature ont estimé qu'ils devaient dénoncer publiquement certaines des causes qui influent sur le développement de ces crimes.

A cet égard, leur attention a été attirée, à la suite de l'examen minutieux de nombreux dossiers, par le rôle joué, dans l'incitation au crime, par certains journaux ou certains films.

La place donnée dans divers quotidiens aux meurtres et aux assassinats, avec une illustration photographique destinée à souligner des détails scabreux ou morbides, crée autour du crime une atmosphère de publicité malsaine qui n'est pas sans exercer une redoutable influence sur des consciences et des volontés encore malléables. A plus forte raison, la diffusion de périodiques spécialisés dans la description des crimes est-elle particulièrement néfaste lorsqu'elle atteint des jeunes gens et même des enfants. Enfin, les journaux d'enfants proprement dits contiennent trop souvent des articles et des illustrations qui sont une apologie indirecte de la violence.

En ce qui concerne le cinéma, l'abondance de films policiers ou de gangsters, émaillés de détails techniques sur le maniement du revolver ou la préparation de guet-apens, aboutit à l'institution d'une véritable école du meurtre par l'image, qui provoque chez les jeunes gens et surtout chez les enfants, des traumatismes psychologiques dont les traces se retrouvent dans les dossiers de nombreux criminels.

Emu de cette situation, le président de la République, en plein accord avec le Conseil supérieur de la magistrature, a décidé de saisir le Conseil des ministres du problème de la criminalité juvénile et de celles de ses causes qui se rattachent à la presse et au cinéma, en lui demandant de prendre ou de provoquer dans les plus brefs délais possibles, les mesures nécessaiers pour prévenir et enrayer son développement. » (Cf. *La Croix* 1-2. 2. 48.) — (*N. D. L. R.*)

(2) *La Semaine catholique* de la Suisse romande (22. 1. 48) donnait d'après l'Agence *Kipa* les précisions suivantes sur le pnoblème du divorce aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne : « Le Congrès annuel de la Société catholique de sociologie, qui vient de se réunir à Chicago, a traité spécialement le problème des divorces. Le juge Edward Ruddy, de Saint-Louis, après avoir relevé que le nombre des divorces a augmenté aux Etats-Unis de 450 pour 100 environ depuis 1933, a demandé que soit réformée la loi autorisant le divorce. L'expérience montre, a dit l'orateur, que la plupart des divorces sont demandés pour des motifs banaux auxquels la loi donne cependant gain de cause. Il suffirait, a-t-il ajouté, que la législation tienne utilement compte de ces expériences pour que soit arrêtée la vague montante des divorces. — L'augmentation constante du nombre des divorces parmi les catholiques anglais cause de grandes inquiétudes au clergé. Le divorce civil a été introduit en Angleterre en 1857. L'on comptait environ trois cents cas par an ; actuellement leur nombre s'élève à 50 000. Des sociologues éminents estiment que l'établissement de la sécurité sociale devient illusoire si la famille, base de la société humaine, ne répond plus à sa tâche. La cause de cette dissolution familiale se trouverait dans un rationalisme militant et dans l'agnosticisme. — (*N. D. L. R.*)

la carence de plus en plus étendue de la famille à se décharger de ses fonctions d'éducatrice, voilà les maux terribles que le laïcisme a apportés à notre pays. Quelle espérance y a-t-il de trouver un remède efficace, à moins que les hommes ne ramènent Dieu dans la vie de la famille et le respect des lois qu'il a faites pour cette unité fondamentale de la société humaine ?

L'éducation.

Dans aucun champ de l'activité sociale, le laïcisme n'a fait autant de mal que dans l'éducation. Dans notre propre pays, les laïcistes ont été prompts à exploiter pour leurs desseins à eux la politique, adoptée il y a un siècle, à bannir l'enseignement formel de la religion dans les cours de nos écoles publiques (*common schools*). Avec un nombre croissant d'Américains qui réfléchissent, nous voyons dans cette politique une solution hâtive et à courte vue du problème de l'éducation qu'aborde l'autorité publique dans une nation divisée en diverses confessions religieuses. Mais on devrait ne jamais perdre de vue que les premiers initiateurs de cette politique n'entendaient pas minimiser l'importance de la religion dans la formation de la jeunesse. Faussement, par ailleurs, les laïcistes prennent cette politique, adoptée comme un expédient pratique dans des circonstances difficiles, pour en faire le point de départ de leur philosophie de l'éducation. Ils excluent, eux, positivement Dieu de l'école. Parmi eux, il y en a quelques-uns qui sourient aimablement quand on mentionne le nom de Dieu et s'étonnent expressément que ces illusions d'un autre âge durent si longtemps. D'autres se contentent d'enfermer Dieu à l'intérieur de la chambre de la vie privée.

Dans l'éducation des enfants et la formation de la jeunesse, l'omission est aussi efficace qu'une déclaration positive. Une philosophie de l'éducation qui omet Dieu dresse nécessairement un plan de vie dans lequel ou bien Dieu n'a pas de place ou bien est une affaire purement privée des hommes. Il y a une grande différence entre une disposition pratique qui laisse l'enseignement formel de la religion à la famille et à l'Eglise et la théorie du laïque en éducation qui, de propos délibéré et ouvertement, exclut la religion de son programme d'éducation. La première, tolérée non sans peine, sous certaines conditions, comme une mesure pratique de police publique, peut servir actuellement pour insister sur le besoin d'une instruction et d'une formation religieuse et pour encourager les administrateurs des écoles publiques à coopérer avec la famille et l'Eglise à le rendre possible. La seconde frappe au cœur même de notre culture chrétienne et, en pratique, envisage des hommes qui n'ont aucun sens de leur responsabilité personnelle et sociale envers Dieu. Le laïcisme brise avec notre tradition américaine historique. Quand des parents construisent et maintiennent des écoles dans lesquelles leurs enfants sont formés dans la religion de leurs pères, ils agissent pleinement dans l'esprit de tradition. Les laïques veulent s'attaquer aux droits des parents et investir l'Etat de pouvoirs suprêmes dans le champ de l'éducation ; ils refusent de reconnaître la place que Dieu a donnée aux parents et qu'ils ont dans l'éducation de leurs enfants. Dieu est un fait auquel on ne peut échapper et on ne peut faire de plan sûr de vie en écartant des faits inévitables. Nos problèmes de la jeunesse ne seraient pas si graves si on insistait sur la place de Dieu dans la vie en élevant les enfants. Il y aurait moins de danger pour l'avenir de nos institutions démocratiques si le laïcisme n'était pas si profondément retranché dans beaucoup de nos projets d'éducation.

Le monde du travail.

Les problèmes économiques entrent pour beaucoup dans le malaise social et la confusion de nos jours. Ceux qui s'appliquent à enquêter sur les diverses nuances de l'opinion s'efforcent de trouver la formule pour un programme satisfaisant de réforme économique. Leur objectif commun est un ordre social bienfaisant qui établira une prospérité raisonnable, assurera aux familles un revenu proportionné à leurs besoins et sauvegardera la prospérité publique. La vue chrétienne de l'ordre social rejette le postulat de lois économiques inexorables avec le retour fatal de cycles de prospérité et de dépression. Elle fait porter le blâme, pour l'instabilité de notre structure sociale, sur la faillite de l'homme bien plus que sur d'aveugles et incontrôlables forces économiques. Elle aborde le fait évident qu'il y a quelque chose de gravement injuste dans notre vie économique et voit dans le laïcisme, avec son mépris de Dieu et de la loi de Dieu, un puissant facteur pour créer l'atmosphère morale qui a favorisé le développement de ce mal. D'une manière piquante, en vérité, un éminent économiste moderne a appelé l'attention sur le fait qu' « en cent cinquante ans les lois économiques se sont développées et ont été réclamées comme d'impérieuses nécessités dans un monde à l'écart de l'obligation et du sentiment chrétiens ». Il ajoute : « Le XIXe siècle a été sans retard saturé d'une doctrine et d'une pratique économiques qui, basées sur leur propre nécessité et immutabilité, se sont opposées à tout ce qu'ordonne le sentiment et l'enseignement chrétiens avec seulement un sens limité d'inconvenance et moins encore d'indignation. »

Dieu a créé l'homme et en a fait un frère de l'homme son semblable. Il a donné à l'homme la terre avec toutes ses ressources pour s'en servir et les développer pour le bien de tous. Ainsi, le travail, de quelque sorte qu'il soit, est une fonction sociale et le profit personnel n'est pas le seul but de l'activité économique. Dans la tradition chrétienne, l'individu a le droit à une raisonnable compensation pour son travail, le droit d'acquérir la propriété privée et le droit à un revenu raisonnable pour le placement d'un capital productif. Le laïcisme écarte Dieu de la spéculation économique et, ce faisant, minimise la dignité de la personne humaine dotée par Dieu de droits inaliénables et rendue responsable devant lui

pour ses devoirs individuels et sociaux correspondants. Ainsi, au détriment de l'homme et de la société, l'équilibre divinement établi entre les relations économiques est perdu.

Dans la pensée chrétienne, le travail de l'homme n'est pas une marchandise à vendre ou à acheter, et l'entreprise économique est une importante fonction sociale dans laquelle le possesseur, l'administrateur et l'ouvrier coopèrent pour le bien commun. Quand le mépris de sa responsabilité devant Dieu fait oublier au propriétaire sa fonction d'intendant et la fonction sociale de la propriété privée, alors se montre cet idividualisme déraisonnable qui apporte la misère à des millions. Des ouvriers sont, sans aucun secours, exploités ; une concurrence féroce et des pratiques antisociales de commerce s'ensuivent. Quand les hommes, dans les organisations ouvrières, perdent la perspective du droit social que donne un sens de responsabilité devant Dieu, ils sont enclins à chercher purement la victoire de leur groupe particulier au mépris des droits de la personne et de la propriété. La conception chrétienne de la vie économique soutient la demande en faveur d'une organisation de l'administration, du travail, de l'agriculture et des professions, avec l'encouragement — et non pas le contrôle — du gouvernement, dans l'effort commun pour éviter les conflits sociaux et promouvoir la coopération en faveur du bien commun. Dans le cas extrême, où le communisme marxiste s'empare du gouvernement, il abolit la propriété privée et établit un capitalisme d'Etat totalitaire qui est même plus intolérable que les graves maux qu'il prétend guérir. Il doit être sûrement évident aujourd'hui qu'il n'y a pas de remède à nos maux économiques dans un retour soit à l'individualisme du XIXe siècle, soit aux expériences marxistes. Si nous abandonnons le laïcisme et revisons notre doctrine économique à la lumière de la vérité chrétienne, nous pouvons travailler avec plein espoir pour une collaboration économique dans l'esprit d'une sincère démocratie. Soyons sur nos gardes contre ceux qui veulent exiler Dieu de l'atelier et de la place du marché, détruire la base solide de la fraternité dans la propriété, l'administration et le travail.

La communauté internationale.

Dans la communauté internationale, il ne peut y avoir qu'un seul lien d'une saine action commune : la loi naturelle, qui en appelle à Dieu son Auteur et de qui elle reçoit ses sanctions. Il y a un bien objectif et un mal objectif dans la vie internationale. Il est vrai qu'une loi positive humaine qui vient des traités et des conventions internationales est nécessaire, mais ces stipulations elles-mêmes doivent être en accord avec la loi naturelle qui vient de Dieu. Ce qui peut sembler expédient pour une nation ne peut être toléré si cela va à l'encontre de la loi de Dieu du bien et du mal. Dans la communauté internationale, cette loi a été bravée plus ouvertement, plus largement et plus désastreusement de nos jours que jamais auparavant dans les précédents siècles chrétiens. Des crimes révoltants contre les nations débiles sont perpétrés au nom de la sécurité nationale. Des millions d'hommes, dans bien des nations, sont dans la servitude d'un esclavage politique. La religion est persécutée parce qu'elle défend la liberté [sous l'autorité de] Dieu. Les droits les plus fondamentaux de l'homme sont violés avec la dernière cruauté, dans une dégradation de l'homme, calculée, systématique, par des maîtres aveugles et despotes. Des détails de la triste et navrante histoire filtrent à travers le mur de la censure qui clôture des Etats policiers. Les hommes aspirent à la paix et le monde reste au bord du gouffre. Il est significatif que les forces athées l'ont mené là. Nazisme, fascisme, militarisme japonais gisent ensevelis sous les décombres de quelques-unes des plus belles villes du monde qu'ils vouaient à l'esclavage ou à la ruine. Le communisme athée, jeté pour un temps dans l'alliance avec les nations démocratiques par le fait de l'agression nazie contre la Russie, se pose aujourd'hui comme la force qui, par la violence et la chicane, fait obstruction à l'établissement d'un ordre vraiment juridique dans une communauté internationale. C'est évident pour tous ceux qui regardent. Mais les hommes qui réfléchissent s'aperçoivent en même temps que le laïcisme qui, depuis des années, avait sapé les fondements de la loi morale divinement posés, porte le lourd fardeau de la responsabilité de l'état où se trouve le monde aujourd'hui.

Le laïcisme, qui exile Dieu de la vie humaine, ouvre la voie à l'acceptation des idéologies athées, subversives, de même que la religion qui garde Dieu dans la vie humaine a été la première en tête de la résistance à la tyrannie totalitaire. La religion a été la première victime du totalitarisme, car les tyrans persécutent ce qu'ils craignent. Ainsi, le laïcisme, en tant que dissolvant d'une influence religieuse pratique dans la vie quotidienne des hommes et des nations, n'est certes pas le plus manifeste, mais, dans un sens absolument vrai, le plus insidieux obstacle à la reconstruction du monde dans le cadre solide de la loi naturelle de Dieu. Il ne pourrait plus y avoir d'espérance pour une juste et durable paix si les chefs des nations n'étaient réellement convaincus que le laïcisme qui méprise Dieu, tout autant que l'athéisme militant qui le nie entièrement, n'offre aucune base sûre pour des accords internationaux, pour un durable respect des droits de l'homme ou pour la liberté dans le respect de la loi.

Dans les jours de ténèbres à venir, nous osons ne pas suivre la philosophie laïciste. Nous devons être fidèles à notre historique culture chrétienne. Si tous ceux qui croient en Dieu mettaient en pratique cette croyance de leur vie de tous les jours, s'ils veillaient à ce que leurs enfants soient définitivement imprégnés de cette croyance et formés à l'observance de la voie de Dieu dans leur vie ; s'ils voyaient par-dessus les réelles différences qui malheureusement les séparent, le danger commun qui menace, s'ils refusaient fermement de laisser l'ennemi commun profiter de ces

différences au détriment de l'unité sociale, nous pourrions commencer à entrevoir une issue au chaos qui nous menace. Le laïcisme n'offre aucune promesse sérieuse d'améliorer les choses pour notre pays ou pour le monde. Au cours de nos vies, il a été le pont entre une fidélité expirante à la culture chrétienne et les forces révolutionnaires qui ont amené ce qui est peut-être la plus grave crise de toute l'histoire. Le mal tragique n'est pas que la culture chrétienne soit désormais incapable de produire la paix et une prospérité raisonnable, mais que nous ayons laissé le laïcisme accomplir le divorce entre la vérité chrétienne et la vie. Le fait que Dieu existe et le fait de la responsabilité des hommes et des nations devant Dieu pour leurs actes, voilà les suprêmes réalités qui exigent d'être reconnues dans une ordonnance vraiment réaliste de la vie, dans l'individu, dans la famille, dans l'école, dans l'activité économique et dans la communauté internationale.

Les catholiques et la nouvelle législation du travail aux États-Unis

Ce cri d'alarme lancé par l'épiscopat aux Etats-Unis ne doit pas nous induire à croire que la vie catholique s'y enlise dans l'inaction. Elle se manifeste bien vivante sur tous les fronts. Qu'on en juge par ces lignes que nous empruntons à Realtà sociale d'Oggi (10. 8. 47) *sur l'attitude catholique en face du problème social* (1) :

Le 23 juin dernier, le Sénat des Etats-Unis, par 68 voix contre 25, décidait de ne pas prendre en considération le *vetò* que le président Truman avait mis à la loi proposée par le sénateur Taft et par le représentant Hartley sur la réglementation des rapports du travail et des Syndicats. Le *veto* présidentiel ayant été repoussé précédemment par la Chambre des représentants par 331 voix contre 83, la loi entrait donc immédiatement en vigueur.

La nouvelle loi, connue pratiquement sous le nom de *Taft-Hartley Labor Bill,* du nom de ses auteurs, mais officiellement appelée *Labor-Management Relations Act* de 1947, a suscité un énorme intérêt non seulement aux Etats-Unis, mais encore dans le monde entier (2). La position de rejet net prise par le président Truman, par les représentants du parti démocrate plus favorables au travail organisé, par de larges secteurs de l'opinion publique nord-américaine, ainsi que par toutes les organisations syndicales, a provoqué l'attention non moindre de l'Europe, bien que les jugements et les commentaires parus dans la presse de notre continent n'aient pas tous été suffisamment prudents dans l'appréciation d'une situation très complexe, comme celle qui s'est créée aux Etats-Unis, par suite de l'attitude négative de la presque totalité des représentants du parti républicain à l'égard du mouvement syndical.

Parmi les diverses réactions provoquées aux Etats-Unis par la nouvelle législation du travail il en est une qui n'a pas trouvé d'écho dans la grande presse d'information internationale : il s'agit de l'attitude de franche opposition adoptée par les représentants de la hiérarchie et des grandes organisations catholiques des Etats-Unis. Pour souligner l'extrême sensibilité aiguë des catholiques en face des problèmes sociaux et économiques de leur pays, nous allons rappeler quelques-unes des plus importantes interventions opposées au *Taft-Hartley Labor Bill,* provenant des catholiques, durant la période la plus aiguë de son débat, avant la décision présidentielle et avant la décision décisive du Congrès.

La voix de la hiérarchie.

Mgr Robert E. Lucey, archevêque de Saint-Antoine, prit la parole au cours d'une émission radiophonique à toute la nation ; cette émission, organisée par l'*American Federation of Labor,* faisait partie d'un programme destiné à convaincre l'opinion publique du danger présenté par la loi et à engager le président à ne pas l'approuver. Ce programme était si important qu'il étonna de nombreux Nord-Américains pourtant bien habitués aux grandes campagnes publicitaires. Le prélat condamna les principes inspirateurs de la loi, leur reprochant de laisser transparaître la conviction qu'il existe une suprématie du travail organisé comprenant les éléments responsables de la conduite et de la direction des entreprises, alors que, selon lui, cette suprématie n'existe pas et toute législation en matière du travail devrait seulement avoir pour but de faire coopérer les éléments humains de la production à une stabilisation du système économique.

Au cours d'une des autres émissions organisées par l'*American Federation of Labor* on entendit Mgr Bernard G. Sheil, évêque auxiliaire de Chicago, qui dénonça les dangers d'une législation aussi restrictive de la liberté des organisations syndicales que celle qui était proposée.

Dans une déclaration officielle envoyée au président Truman et aux chefs du Congrès par la *Social Action Department* (office qui s'occupe de l'action sociale), de la *National Catholic Welfare Conference* (la plus grande organisation des catholiques des Etats-Unis), on affirmait ce qui suit : « Le *Taft-Hartley Bill* encourage très peu, pour ne pas dire aucunement, la coopération entre les travailleurs et les entrepreneurs. Au contraire, il voit le problème des rapports entre les facteurs humains de la production d'un point de vue tout à fait restreint et purement juridique. La loi court le risque de bouleverser ces rapports en rétablissant complètement mais hâtivement la législation fédérale existante en matière de travail, précisément à un moment où la stabilité dans le monde industriel est absolument nécessaire, et par une

---

(1) Traduction de M. J. THOMAS-D'HOSTE. Sous-titre de *la D. C.*

(2) On sait que cette législation nouvelle restreint considérablement l'influence syndicale en plaçant nettement les Syndicats sur un plan d'infériorité dans ses contrats de travail et surtout en posant des conditions restrictives à l'exercice normal du droit de grève.

sorte d'ironie, au moment même où le système des contrats collectifs démontre clairement qu'on est sur le chemin d'une véritable et propre coopération générale pour le bien commun. Au lieu d'encourager travailleurs et employeurs à travailler harmonieusement ensemble pour le bien-être économique général, la loi met un certain nombre de restrictions juridiques aux contrats collectifs et particulièrement aux activités des Syndicats, restrictions qui aboutiront presque inévitablement à des déséquilibres et à des troubles dans le monde industriel. La loi est une invitation ouverte aux employeurs de recourir aux tribunaux et aux Offices du travail à tout propos, en évitant ainsi ou en esquivant purement et simplement la procédure normale constructive des contrats collectifs. Elle occasionne en outre des grèves de toute sorte durant la période, certainement longue, au cours de laquelle viendront en discussion la façon dont ses dispositions seront appliquées, et sa légalité elle-même. Ainsi sera créé le type bien connu de confusion qui prévaut dans l'industrie américaine au temps où le *National Labor Relations Act* est l'objet de contestations relatives à son caractère constitutionnel devant tous les tribunaux.

La déclaration de la *N. C. W. C.* formule, de plus, quatre critiques spécifiques contre le nouveau texte : 1° L'interdiction générale de la clause bien connue, dite du *Closed Shop*, insérée dans de nombreux contrats collectifs, constitue une véritable invitation à une révolte justifiée de la part du travail organisé. 2° La défense faite aux ouvriers chefs de s'organiser en Syndicats est contraire aux principes de la morale. 3° La loi encourage, en fait, les divers Etats de l'Union à prendre les dispositions contraires au travail organisé. 4° La clause exigeant de toute personne exerçant une fonction dans les Syndicats un serment destiné à refuser tout rapport avec le parti communiste pourrait susciter de sérieuses confusions et devenir un instrument dans les mains des communistes eux-mêmes.

Adresses catholiques au président Truman.

Une déclaration basée sur les principes a été envoyée au président Truman par le président de l'Institut diocésain du travail du diocèse d'Hartford (Connecticut). La lettre signée de l'abbé Joseph F. Donnelly, directeur de l'Institut, condamne la loi comme contraire aux idéals américains et prévoit que l'effet concret qu'elle aura sera d'affaibir sérieusement la force contractuelle des travailleurs américains et par là amènera une réduction du niveau des salaires et une augmentation du chômage avec toutes les conséquences facilement imaginables.

A côté de ces nettes prises de position, il faut signaler de la part des catholiques de très nombreuses adhésions individuelles de moralistes, éducateurs, économistes, etc., et une énorme quantité de motions, lettres, déclarations, envoyées par des entités et des groupements très variés au président pour l'engager à opposer son *veto* à la loi.

Malgré le *veto*, effectivement émis, la loi est entrée en vigueur, et tandis que le gouvernement a déclaré qu'il était prêt à l'appliquer de la façon la plus impartiale possible, de grands organismes syndicaux réalisent déjà le plan de lutte à outrance par tous les moyens légaux disponibles, afin de provoquer (en faisant appel contre les sentences portées par les tribunaux) une déclaration de la Cour suprême sur le caractère constitutionnel ou anticonstitutionnel sinon de la loi tout entière, du moins de quelques dispositions qu'elle contient.

Dans les rangs serrés des avocats et des experts légaux de l'A. F. L. et du *C. I. O.* (1), il semble qu'on commence à sentir le prochain succès concernant, par exemple, le paragraphe 304 de la loi qui interdit à la presse syndicale, financée grâce aux fonds provenant des versements faits obligatoirement par les membres des Syndicats, de se livrer à une action de propagande pour ou contre des candidats dans n'importe quelle élection nationale. En effet, la qualification d'inconstitutionnel attribuée au paragraphe en question, en tant que lésant la liberté de la presse, n'a pu être réfutée par le sénateur Taft lui-même, principal promoteur de la loi, qui a dû concéder que le paragraphe 304, tel qu'il est formulé, n'est pas défendable contre cette accusation.

Evidemment, les catholiques des Etats-Unis, par leur attitude clairement opposée aux principes qui ont inspiré la nouvelle loi, ne manqueront pas de suivre les développements de la lutte que les organisations syndicales se préparent, en pleine légalité, à soutenir, donnant ainsi une nouvelle preuve de leur présence effective dans la vie sociale de leur pays.

— *Conférences de Notre-Dame de Paris: Carême 1948. Le chrétien face à la vie. Evangile et biologie.* — Après « Le chrétien face aux ruines » (Carême 1946) et « Le chrétien face à l'argent » (Carême 1947), le R. P. Michel Riquet, S. J., va parler dans les Conférences du Carême 1948 des attitudes qu'une authentique charité inspire au chrétien face aux forces de vie dont il peut disposer. Voici : Quelle valeur accorder aux sciences biologiques ainsi qu'à l'Evangile, pour bien user de la vie ? (1re Conférence). — La conception chrétienne de l'homme, âme et corps, ne contredit pas les données les plus certaines de la biologie contemporaine (2e Conférence). — Santé du chrétien et fécondité chrétienne (3e et 4e Conférences). — Le précepte « Tu ne tueras pas » condamne toutes les formes du meurtre, depuis l'avortement jusqu'à la guerre d'agression (5e Conférence). — Le chrétien va de la mort à la vie éternelle (6e Conférence). — Chaque fascicule des six Conférences : 20 francs. Celui de la retraite pascale (*Pour vivre... aimer*) : 55 francs. Abonnement à l'ensemble : 175 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

— *Lettres du R. P. Lacordaire à des jeunes gens*, recueillies et publiées par l'abbé HENRI PERREYVE. — Vol. 12 × 19 cm., 472 pages, 225 francs. P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Vingt-quatrième édition d'un livre très apprécié, que les jeunes chrétiens d'aujourd'hui liront avec le même profit et le même intérêt que leurs aînés. Il fait mieux connaître le P. Lacordaire, éducateur et directeur de la jeunesse.

— *Chartres*, par RENÉ GOBILLOT, conservateur du musée de Chartres. — Vol. 13,5 × 20 cm. Collection « Les Hauts Lieux de la chrétienté », 220 pages, 165 francs. Editions Casterman, Tournai ; Paris, 66, rue Bonaparte.

Ce livre, dans ses quatre chapitres, donne une brève histoire de la cathédrale de Chartres, une étude sur son architecture, ses sculptures et ses vitraux, sur son rayonnement dans tous les domaines. Il se termine par une anthologie des plus belles pages qu'elle inspira aux écrivains les plus divers. Plus de trente extraits sont cités, d'Edmond Joly à Charles Péguy. Les pèlerins prendront pour guide de leur pèlerinage à la cathédrale de Chartres cet ouvrage qui leur présente avec autant de compétence que d'amour la signification et le rayonnement de ce monument, où la foi traditionnelle et le culte marial de la France rejoignent la beauté artistique de « pierres sans tache et sans faute ».

(1) *American Federation of Labor* et *Congress of Industrial Organisations*.

LA VIE CATHOLIQUE

Le catholicisme, principe dynamique au Canada

Pour achever un tour d'horizon qui englobe l'ensemble de l'Amérique du Nord, après les pages qu'on vient de lire plus haut sur les problèmes que le laïcisme et l'évolution sociale posent aux catholiques des Etat-Unis, on ne lira pas sans intérêt les pages suivantes que M. l'abbé Charles Bordet (Masses Ouvrières, *n°* 25, 1947) *a consacrées au Canada. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes questions qui s'y posent qu'aux Etats-Unis, encore que la mitoyenneté des frontières, un phénomène naturel d'endosmose et d'exosmose, provoquent des préoccupations semblables. Les groupes catholiques y ont une formation plus homogène que maintient la barrière des langues. Comme le note l'auteur, c'est un fait que l'infiltration protestante ou l'indifférentisme y est beaucoup moins sensible dans les groupes de langue française.*

Cependant, certaines inquiétudes se font jour qu'on ignorait il y a un demi-siècle. Les pasteurs estiment qu'il importe plus que jamais de rester vigilant et que l'activité de l'Action catholique, qui se développe avec succès dans ses groupes spécialisés, arrive à point pour éviter un dangereux assoupissement de la vitalité catholique.

On recherche quelles causes pourraient amener cette mise en sommeil des vertus ancestrales. On a déjà enquêté sur le cinéma, comme nous le verrons plus loin. Mais la vie, même chrétienne, est un complexe et il faudra dépister les multiples causes qui peuvent asphyxier la vie catholique.

Aspects de la vie canadienne

Il serait bien ridicule, même après plus d'un an passé dans un pays étranger, de prétendre porter sur ses mœurs et ses problèmes sociaux un jugement exact et définitif.

Nous n'allons donc vous donner que quelques impressions, sujettes à d'ultérieures mises au point, et surtout vous rapporter fidèlement les réflexions qu'ont bien voulu nous faire de vieux Canadiens, en des régions diverses de ce vaste pays.

Nous tâcherons de classer, en gros, ces réflexions, en suivant les grandes catégories de Le Play : le pays, le travail, la famille, la conception de la vie. [...]

[L'auteur donne ici des détails géographiques et démographiques, dont nous retiendrons que, sur 11 500 000 habitants, 3 331 000 sont de race française, recensement de 1941.]

Face au bloc anglo-saxon.

Si l'on totalise les peuples parlant habituellement l'anglais dans l'Amérique du Nord, c'est un bloc de 140 millions qui enserre le petit bloc canadien français de Québec (moins de 3 millions). Si, d'autre part, on totalise les catholiques de toutes langues et races de cette même Amérique du Nord, on parvient au chiffre approximatif de 35 millions, dominés par 105 millions de protestants ou de païens.

Le danger que présente une telle situation n'échappe pas aux catholiques canadiens et contribue à leur donner une forte cohésion et une active vigilance... qui gagnera certainement à se traduire encore plus positivement dans une Action catholique agissante.

Mais les catholiques de langue anglaise, surtout les Irlandais, soutiennent que si les Canadiens-Français voulaient abandonner leur langue, sortir de leur isolationnisme (très relatif) pour se fondre dans un bloc catholique anglo-saxon, la cause de l'Eglise romaine y gagnerait en prestige et en force de pénétration.

A quoi les Canadiens-Français répondent que, si la conservation de la foi n'est pas essentiellement liée à la langue, les chiffres prouvent pourtant que, de fait, elle en dépend énormément, du moins dans les conjonctures historiques actuelles du Canada.

En effet, on ne compte guère que 3 pour 100 de Canadiens-Français qui ne se déclarent pas catholiques..., tandis que, parmi les autres races originaires de pays européens catholiques — mais qui se sont anglicisées, — la proportion de ceux qui ne sont plus catholiques est considérable. Ainsi en compte-t-on 44 pour 100 parmi les Canadiens venus d'Autriche et 68 pour 100 parmi les Irlandais.

La fidélité des Canadiens-Français à la foi de leurs pères tient donc manifestement à l'homogénéité et à la forte vitalité du milieu catholique où ils vivent, assurées, pour une bonne part, par l'identité du langage.

Ajoutons qu'elle tient aussi grâce à l'autorité encore considérable du clergé, mais qui tend à diminuer sous l'influence d'une laïcisation sournoise dont nous parlerons plus loin.

Enfin, le fait que les Canadiens d'origine française ont été, pendant plus d'un siècle, tenus en une quasi-servitude par les Anglais, créa en eux un sentiment complexe d'infériorité et de méfiance, dont ils sortent à peine... grâce à une indomptable énergie et à un travail acharné. Tout ceci explique évidemment bien des particularités de leurs mœurs et de leur caractère... que l'on comprend avec un peu de sympathie et de réflexion. [...]

Crise morale.

Avec l'émancipation et la richesse, le confort et même le luxe se sont répandus dans le milieu populaire, provoquant, comme partout, une crise morale sérieuse..., tant il est vrai que, si la richesse n'est pas en soi une mauvaise chose, elle est pourtant difficile à dominer et à subordonner à l'unique nécessaire.

C'est ainsi que, plus encore qu'en Europe au temps de la prospérité, l'énorme, l'hallucinante publicité américaine crée fatalement chez les travailleurs des besoins *artificiels* au détriment de leur vrai bien-être, souvent de leur santé, sans parler de leur culture.

Les petites ouvrières sont naturellement aussi élégantes que leurs patronnes : c'est bien leur droit. Encore faudrait-il savoir si c'est le vrai moyen de les égaler et même de les dépasser (?). Surtout, ce souci de faire comme les « bourgeoises » finit par créer de nouvelles servitudes. Nous nous étonnions de voir arriver les Jocistes pour deux ou trois jours de retraite avec une valise monumentale... La raison : elles tenaient presque toutes à changer de robe *tous les jours*. Mais, comme elles n'ont pas d'auto ou de domestiques pour porter leur garde-robe, elles s'esquintent à les traîner elles-mêmes.

De même, la mode des bas de soie ultra-transparents, des robes courants d'air et des chaussures qui couvrent tout juste la plante des pieds sévit naturellement dans tout le monde féminin. L'hiver, pas d'inconvénient pour les dames du monde qui, au sortir des maisons surchauffées, s'enveloppent de leurs épaisses fourrures et montent dans leur auto climatisée... Mais les petites ouvrières n'ont pas toutes des manteaux suffisants, tandis qu'elles attendent, sous la bise glaciale, que les trams ou les autobus puissent les embarquer. Chance encore quand elles n'ont pas oublié leurs petites bottes de caoutchouc pour piétiner dans la neige. Les résultats se devinent sans peine.

Les travailleurs, décidément, ne gagnent pas grand'chose à singer les richards. Seule une éducation de la fierté ouvrière et de la hiérarchie des vraies valeurs leur apprendra à ne pas lâcher la proie pour l'ombre, c'est-à-dire à défendre vigoureusement leurs justes salaires, mais à les utiliser ensuite conformément à leurs vrais intérêts et à leur splendide vocation.

Classe ouvrière et prolétariat.

Nous disions à l'instant que la richesse et même le luxe s'étaient répandus dans le milieu populaire. Il faut s'entendre. Certes, il y a encore, hélas ! au Canada comme aux Etats-Unis (nous y reviendrons), un prolétariat déshumanisé, mais bien moins nombreux qu'en Europe.

Nous avons visité un bon nombre de foyers ouvriers : même chez les plus modestes, il y avait un petit bout de salon avec canapé, fauteuil, quelques cadres... et chez presque tous le téléphone et, bien entendu, la salle de bains.

Quelques-uns ont une auto (une « machine », comme on dit ici), mais c'est une minorité, comme aux Etats-Unis, d'ailleurs, contrairement à ce qu'on nous raconte. Quand on a vu, comme nous avons pu le faire dans de grandes villes américaines, les foules ouvrières assiéger trams, trains, autobus, métro, à la sortie des magasins ou des usines, on ne croit plus à ce bobard des ouvriers américains roulant *tous* carrosse.

Nous venons de parler du téléphone dans beaucoup de foyers ouvriers : vous devinez quelle facilité il apporte aux ménagères, qui ne font la queue nulle part (sauf au cinéma et, à certains jours, au confessionnal). Un coup de fil chez le boulanger, l'épicier, le boucher, le crémier, le pharmacien, etc., et un moment après le livreur est chez vous.

Les femmes, pourtant, fréquentent souvent les magasins, surtout de nouveautés (« on va magasiner », comme elles disent), mais c'est lorsqu'il s'agit de choisir, et la matière ne manque pas. Sans doute, la guerre a entraîné la rareté de certains articles : savon, lingerie, draps, rideaux, matériaux de construction, machines diverses..., mais c'est une rareté relative et qui tend à disparaître de jour en jour.

N'empêche qu'ici comme partout, c'est l'éternelle course des salaires pour rattraper le pouvoir d'achat qui reste souvent insuffisant. D'où des grèves périodiques et de la gêne, parfois la misère, dès que la famille ouvrière est visitée par la maladie ou la malchance.

En 1871, 19 pour 100 de la population étaient urbains au Canada et le reste rurale. En 1945, la proportion est presque renversée : 65 pour 100 sont dans les villes. On voit que la désertion des campagnes n'est pas un phénomène uniquement européen.

Certes, jusqu'à l'emploi généralisé des tracteurs, la diffusion de la lumière et de l'énergie électrique dans les campagnes, le travail des cultivateurs était ici, on le comprend, très dur, malgré la grande fécondité du sol, en raison de la durée des hivers et des communications rendues difficiles par les chutes abondantes et persistantes de neige. Mais, aujourd'hui, les autos-charrues permettent de déblayer, d'ouvrir rapidement les routes enneigées et la plupart des fermes se sont équipées à l'américaine.

Aux Etats-Unis et au Canada, nous avons visité de grandes fermes qui sont un chef-d'œuvre d'hygiène, de rationalisation et de rendement. La traite de 100 bovins y est faite en un quart d'heure avec des appareils pneumatiques que les animaux acceptent plus tranquillement que la traite à la main. Le championnat mondial, en 1945, a été remporté par une vache de l'Alberta, qui a enlevé le record des trois cent soixante-cinq jours avec une production de 1 400 livres de beurre provenant de 27 745 litres de lait.

La rançon de ce progrès est peut-être que le bétail ainsi forcé s'use plus vite qu'avec les vieilles méthodes et ne donne sans doute pas une alimentation aussi saine qu'en respectant les rythmes de la nature.

Les grandes cultures motorisées se font surtout dans les immenses plaines de l'Ouest : là,

la terre est si riche qu'en quatre-vingt-six à quatre-vingt-dix jours, de la semeuse à la faucheuse, la récolte est terminée. Nous disons bien : il suffit de trois petits mois pour que les blés semés au printemps (fin avril) soient mûrs. Après quoi, ces cultivateurs, qui n'ont pas le souci d'une ferme pendant le reste de l'année, s'en vont à la Riviera américaine (Floride ou Californie) dépenser leurs milliers de dollars, jusqu'au printemps suivant. [...]

La famille.

Les belles familles canadiennes françaises sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Dix à quinze enfants est un chiffre encore courant, mais l'on rencontre même des foyers de vingt enfants et plus... surtout dans les campagnes, bien entendu. Dans les villes, la crise du logement, qui est très grave, conjuguée avec les servitudes du luxe et des loisirs modernes, tend à restreindre sérieusement la natalité.

Il semble que, jusqu'à la guerre de 1914, la famille canadienne-française, toute pétrie de foi chrétienne et de traditions catholiques, était une institution éducative et sanctifiante par elle-même, si on peut dire.

Cette institution, en effet, était si stable, si vénérée, si spiritualisée, que les parents n'avaient pas besoin d'être des éducateurs conscients, des psychologues inventifs... Non, simplement en vivant comme ils avaient vu vivre leurs propres parents, ils transmettaient le flambeau de la vérité avec la vie. La famille était vraiment un sacrement agissant *ex opere operato*.

Mais, avec les bouleversements de la vie moderne, les moyens de transport, la radio, la presse, le cinéma, faisant pénétrer dans le moindre village des besoins tout nouveaux, un style de vie encore jamais vu, les parents non préparés à cette tâche ont été, ici comme partout, désemparés. Après avoir essayé de résister au courant, ils lui ont cédé, sentant leur impuissance et leur ignorance en face de problèmes qui les débordaient de toutes parts.

Apprendre aux parents chrétiens leurs responsabilités nouvelles pour une œuvre d'éducation positive et non seulement négative (de refus du monde moderne et de ses besoins), telle est l'œuvre urgente que seuls les mouvements d'Action catholique familiale pourront mener à bien.

Citons quelques chiffres sur la stabilité encore privilégiée des familles canadiennes françaises. En 1941, sur 4 millions et demi de citoyens mariés dans tout le Canada, on comptait 14 000 divorcés et 80 000 séparés légalement. Mais, sur ces chiffres, la province de Québec ne compte que 1 100 divorcés et 16 000 séparations de corps. Il faut ajouter que ces chiffres ont plutôt tendance à s'élever, bien qu'ils restent évidemment très au-dessous des proportions de l'Amérique.

C'est pourquoi nous avons souvent été portés à comparer les familles canadiennes françaises aux familles flamandes : même fidélité, dans l'ensemble, à la foi catholique, même grande fécondité, même goût de la propreté.

Les lois protègent plutôt la famille nombreuse, mais, avec quelques anomalies, puisque, après le quatrième enfant, les allocations sont diminuées, sous prétexte que les vêtements et le linge des premiers enfants peuvent servir aux plus jeunes, mais, en réalité, pour des raisons politiques.

Autres lois sociales.

Depuis 1870, avons-nous dit, le nombre des ouvriers de manufactures n'a cessé de croître, passant de 187 942 pour tout le Canada à 1 241 000 en 1943, alors que le nombre des entreprises diminuait de moitié, passant de 41 259 à 27 652..., ce qui accuse nettement la concentration de la production dans les grandes usines et manufactures.

Le Code du travail dans la province de Québec est, certes, en avance sur bien des pays d'Europe. Il comprend les lois : des syndicats professionnels, des conventions collectives avec extension juridique à toutes les mêmes entreprises de la province ; la loi du salaire minimum (mais l'indice officiel du coût de la vie, avons-nous dit, n'est pas le reflet exact du marché) ; la loi des différends ouvriers : pour les travailleurs des services publics, la sentence arbitrale est obligatoire, c'est-à-dire que la grève est pour eux illégale ; loi d'assistance aux mères nécessiteuses ; loi des accidents de travail et de l'assistance publique pour la maladie ; lois du logement, qui laissent bien à désirer parce que la législation provinciale est, dans ce domaine, en concurrence avec la législation fédérale ou centralisatrice ; or, celle-ci, qui a priorité, n'est pas en faveur de la petite propriété ouvrière, mais surtout en faveur de la propriété capitaliste (il n'y a que 11 pour 100 de propriétaires dans le Québec... nous sommes loin des suggestions de nos Papes), de même la loi des pensions aux vieillards et aux aveugles est à la fois fédérale et provinciale.

Celle sur l'assurance-chômage (qui ne date que de 1940)et celle sur les allocations familiales (de 1945 seulement) sont toutes les deux fédérales. Avant et donc pendant la terrible crise de 1932 à 1938, il n'y eut pour les chômeurs que des « secours directs » assez peu rationnels et insuffisants.

Il y a dans la province 146 Caisses de crédit populaire disposant de plus de 20 millions de dollars. Mais les coopératives agricoles et de production sont encore beaucoup plus importantes et puissantes.

La loi sur l'apprentissage prévoit une contribution de l'Etat assez considérable pour l'organisation des écoles et la formation des professeurs, mais il ne semble pas qu'elle ait encore reçu une grande application. On se plaint un peu partout de ne plus trouver d'ouvriers vraiment qualifiés, ce qui est une bonne raison pour en faire venir des îles britanniques ou d'Europe centrale au détriment de l'élément canadien-français.

Quant aux offices d'orientation professionnelle, qui sont, hélas ! trop peu nombreux, ils ont le tort d'être payants et chers, ce qui les

rend inabordables pour les enfants de la classe ouvrière.

Les heures de travail normal sont en général de quarante-huit à cinquante-quatre heures par semaine. La journée de huit heures est de rigueur dans les industries urbaines du bâtiment, sur les chemins de fer et dans les mines. Mais la journée de dix heures est commune dans l'abatage du bois, sauf dans la Colombie britannique, où la journée de huit heures est de règle.

Les unions ouvrières (Syndicats) sont, au Canada, divisées en quatre groupes principaux : trois sont des unions neutres et internationales, la quatrième est la Confédération des travailleurs catholiques de Québec.

En 1944, les Syndicats étaient au nombre de 4 123 et les syndiqués 724 188, ce qui représente 30 pour 100 seulement de l'effectif des ouvriers travaillant dans les usines et manufactures.

Les États-Unis.

Nous avons déjà fait allusion plusieurs fois à l'Amérique proprement dite, au cours de nos réflexions sur le Canada. C'est qu'aussi bien les deux pays s'influencent énormément et qu'entre eux les échanges divers sont considérables. La frontière existe à peine et les citoyens de l'un et l'autre pays la passent sans difficulté avec leur seule carte d'identité.

Nous pouvons donc y revenir un peu, ayant fait quatre voyages aux Etats-Unis, dont un du Nord au Sud, en descendant la vallée du Mississipi, depuis les Grands lacs jusqu'à La Nouvelle-Orléans, sur le golfe du Mexique.

Au cours de ce voyage en auto, nous avons fréquenté les petits restaurants populaires et les cinémas de quartiers et pas seulement les Universités catholiques et les presbytères, cependant fort intéressants, eux aussi.

En entrant en Amérique par la ville de Détroit, il est émouvant pour nous de contempler, sur la plus ancienne place de cette énorme cité, la statue de Cadillac, le Français qui l'a fondée au XVII[e] siècle. D'ailleurs, tout le long de cette longue vallée du Mississipi, on retrouve le souvenir de nos compatriotes Marquette, Cavelier de La Salle, qui ont découvert la Louisiane... mais qui n'ont pas su la garder.

Le taylorisme s'est étendu à l'agriculture : dans d'immenses régions du Nord et du Centre américain, on ne cultive que le maïs (le blé d'Inde, comme on dit ici) ; dans le Sud, au contraire, c'est presque exclusivement le coton. Les éleveurs ne cultivent eux-mêmes qu'une petite partie de la nourriture des bêtes à cornes ; d'autres, au contraire, qui n'ont pas de bétail, font, en grand, la culture du trèfle, de la luzerne, du maïs fourrager, de la betterave, etc., qu'ils fournissent aux éleveurs.

Ces spécialisations permettent évidemment une plus grande production et les moyens de transports sont en mesure d'en assurer la circulation. Aussi trouve-t-on de tout et en abondance..., mais plutôt cher.

Église catholique.

Le clergé nous a séduit par sa grande simplicité tout américaine. Leur liberté (on les trouvait souvent en chemisette dans leur presbytère, car la chaleur était étouffante) n'enlève rien à leur respectabilité et l'on n'a pas du tout l'impression qu'ils en abusent. Ils sont tout à la fois pieux et pratiques, ce qui est bien sympathique.

Mais il semble que le culte fasse souvent écran entre eux et les problèmes de vie et qu'ainsi le catholicisme y soit assez désincarné, en dépit des réalisations imposantes dans le domaine de la presse et du cinéma.

Sans doute y a-t-il un clergé d'avant-garde, d'esprit missionnaire, qui anime bien des initiatives sociales (peut-être, alors, le prêtre y est-il même trop engagé : on se souvient des causeries radiophoniques retentissantes du P. Coughlin, qui touchaient nettement à la politique). Mais, dans les paroisses, les triduums et les neuvaines semblent être le sommet de la vie religieuse. Annoncés par de grandes affiches, ils tiennent les fidèles en haleine, pour préparer toutes sortes de fêtes ou en vue d'obtenir certaines faveurs d'intérêt général.

Les fidèles, d'ailleurs, aiment ces réunions de prières presque autant que les « lampions ». Ainsi appelle-t-on au Canada ces petits cierges en forme de veilleuses qu'on allume au fond de verres multicolores (disons en passant que cela est bien plus propre que nos grands cierges fondant à tort et à travers).

Ils font donc aussi fureur en Amérique. C'est assurément là une forme d'hommage religieux, de prière muette très catholique et bien populaire, qui n'est pas sans mérite. Ils donnent aux sanctuaires américains et canadiens un aspect vivant qui invite à la prière. Mais il est bien certain aussi qu'il y a là un danger de formalisme : la flamme des lampions éclaire joliment les autels et les statues, mais peut laisser dans l'ombre les consciences et les problèmes de vie. L'Action catholique sera le flambeau de ceux-ci.

Y a-t-il une « classe ouvrière » en Amérique?

Répondons rapidement à cette fameuse question. Cela dépend d'abord du sens que l'on donne au mot « classe ». Si, par ce vocable, on entend un groupement social fermé, une sorte de caste ou de ghetto, il est bien certain qu'il n'y a pas de classe ouvrière en Amérique, car on y passe assez facilement d'une classe sociale à l'autre.

Dans une même famille, selon les aptitudes, les goûts et la chance aussi, certains enfants restent ouvriers comme leurs parents, d'autres deviennent commerçants, médecins, avocats ou professeurs. Ça arrive aussi chez nous, direz-vous. Oui, mais c'est bien plus courant en Amérique et surtout cela n'empêche pas les membres de cette famille de se revoir et de sympathiser sans gêne. « Mon frère est devenu ingénieur ; moi, je suis resté mécano ou cultivateur... chacun son goût ! » Pas de trace de dédain pour ce travailleur manuel de la part de ses frères ou cousins parvenus aux

professions libérales. On devine que cette mentalité donne aux problèmes sociaux une tout autre allure que chez nous et même qu'au Canada.

Mais si l'on entend par « classe ouvrière » le fait pour les travailleurs d'être solidaires, d'avoir des intérêts communs, une façon propre de sentir les problèmes sociaux, il est non moins évident qu'il y a une classe ouvrière américaine : l'existence de Syndicats puissants et de grèves trop fréquentes suffirait largement à le prouver.

Il y a même un prolétariat, et bien visible, dans les grandes cités. Roosevelt n'a-t-il pas cru pouvoir affirmer qu'un tiers des citoyens de l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) ne mangeait pas à sa faim et n'était pas logé convenablement ?

Mais il semble que ce prolétariat soit moins rivé à son sort, plus mouvant qu'en Europe. C'est-à-dire que la main-d'œuvre la plus pauvre ou la moins évoluée socialement est généralement constituée par les plus *récents* émigrants d'Europe (les noirs et les Chinois font une classe à part qui s'élève plus difficilement). Leurs logement, nourriture et vêtements sont souvent insuffisants ou même misérables. Mais, au bout d'une ou deux générations, ils arrivent en majorité à une situation meilleure qui se traduit par un logement et une nourriture convenables, des vêtements corrects. A la troisième génération, beaucoup ont atteint le standard populaire américain qui rappelle celui de l'ouvrier canadien évolué.

D'où la tendance, dans l'opinion publique américaine, d'attribuer au vice (paresse, alcoolisme, gaspillage), la condition de ceux qui n'arrivent pas à sortir de la misère. « C'est de leur faute, il n'y a rien à faire avec eux, ils transforment en taudis les meilleurs logements, etc. » Et la majorité des ouvriers arrivés pensent ainsi de ce sous-prolétariat.

Certes, il y a là une part de vérité, mais cette opinion superficielle cache mal un égoïsme collectif qui s'excuse ainsi de ne pas entreprendre sérieusement l'éducation des déshérités ou des malchanceux, faute d'amour suffisant et d'organisation adaptée.

On peut donc conclure que seule une Action catholique réaliste et qui resserre la solidarité de tous les travailleurs (les veinards et les autres) pourra, en Amérique comme ailleurs, déprolétariser la masse.

Le problème des noirs.

Nous les avons surtout rencontrés dans les Etats du Sud de la grande République. Dans le Nord, les noirs sont beaucoup plus émancipés, bien que souvent leurs conditions de logement et de travail soient pitoyables. A Washington, nous avons été heureusement surpris de constater combien leur niveau de vie était plus élevé qu'ailleurs. Mais au Sud, disions-nous, l'esclavage des nègres, quoique aboli dans les lois, demeure pratiquement dans les coutumes. Partout, dans les lieux publics, des affiches nous rappellent cette séparation des races : *For colored people — For white only.* Dans les trams, les nègres ne peuvent s'asseoir que dans les derniers bancs, les premiers fussent-ils libres.

Naturellement, les noirs eux-mêmes souffrent de ce sentiment d'infériorité de leur race. Aussi les catholiques ont-ils fait un effort méritoire pour surmonter ces barrières raciales. Mais, de fait, sur 13 millions de noirs aux Etats-Unis, seulement 250 000 sont catholiques. Ceux-ci sont surtout concentrés dans le sud-ouest de la Louisiane. Dans le diocèse de La Fayette, nous trouvons plusieurs paroisses catholiques noires. Chose remarquable, plusieurs de ces nègres parlent français, leurs parents ayant appartenu autrefois comme esclaves à des maîtres français et catholiques.

Mais il semble qu'une trop grande partie des catholiques n'abordent pas suffisamment ce problème douloureux à la lumière de l'Evangile. On se contente souvent avec des excuses lamentables : « Si vous saviez comme ils sentent mauvais ! » Pourtant, ces incompréhensions disparaissent peu à peu et on sent que, sous l'impulsion de la hiérarchie (1) et du jeune clergé, un changement sérieux s'opère.

Il reste que les conditions économiques de ces noirs sont souvent pitoyables. Aux environs de Memphis, nous avons causé avec des noirs travaillant dans les plantations de coton, sous une température tropicale : 40° à l'ombre. Ces noirs gagnent deux dollars par jour, en travaillant, selon leur expression : du soleil levant au soleil couchant. En 1935, ils gagnaient 40 centimes par jour, c'est-à-dire à peu près 10 francs, selon le change de cette époque. Aucun d'eux n'est propriétaire de son champ et ils sont logés dans des taudis rappelant nos étables.

Plus au Sud, en Louisiane, ils ont droit au tiers de la récolte du riz, après avoir payé un sixième à l'entrepreneur d'irrigation.

Dans beaucoup d'Etats, ils n'ont pas le droit de vote, ce qui ne laisse pas de surprendre dans ce pays de la démocratie et de la liberté. Bien sûr que ces nègres n'ont pas d'éducation politique et sont souvent de caractère puéril, mais l'on en prend son parti, sans chercher à faire leur éducation. Et, d'autre part, il est bien évident que pas mal de blancs immigrants de l'Europe centrale n'ont guère plus de formation politique quand ils deviennent assez rapidement citoyens américains... ce qui souligne la différence de traitement du seul point de vue de la race.

L'Action catholique au Canada et en Amérique.

L'essentiel nous semble avoir été dit par M. le chanoine Cardijn, l'automne dernier, à son retour du Nouveau Monde. Je voudrais y ajouter simplement quelques aperçus.

Tout d'abord, un mot sur la vie religieuse au Canada français. Vous savez qu'elle est encore considérable. Dans le Québec, un bon nombre de paroisses sont catholiques 100 pour 100, surtout dans les campagnes. Il n'y a

(1) Cf. *Documentation Catholique* du 27. 4. 47. col. 531.

pas d'autre école que la catholique, tenue par des Congrégations nombreuses et qui se recrutent encore magnifiquement. Le prêtre est respecté comme dans nos meilleures régions de France. Non seulement tous les hommes vont à la Messe le dimanche et font leurs Pâques, mais les communions en semaine sont encore nombreuses et il est très fréquent de trouver des hommes de tous âges en train de faire leur chemin de croix.

Pourtant, ce beau tableau comporte quelques ombres, auxquelles nous avons déjà fait allusion. Dans les grandes villes cosmopolites comme Montréal, la proportion des vrais fidèles, même dans les paroisses presque totalement canadiennes-françaises, n'est pas aussi bonne. Nous avons compté les présences au cours de toute une matinée dominicale, dans une paroisse ouvrière : cela ne faisait que les deux tiers de la population.

Mais, de crainte d'être victime d'une impression trop superficielle, laissons la parole à nos confrères canadiens : deux extraits de rapports au cours de journées d'études des aumôniers d'Action catholique, en 1945.

Malgré la réception des sacrements, la foi baisse. La morale aussi. Faut-il donc garder une heureuse quiétude ? Il y a donc des fissures par où le mal entre. Les sacrements gardent toujours leur efficacité, mais le cinéma et le théâtre, et les plages, et les salles de danse, et le restaurant avec la boîte à musique, et la salle de billard et de pool, où s'organisent les rendez-vous... forment comme une grande centrale, où les âmes enfiévrées vont chercher une nourriture qui tue. Le prêtre doit-il se contenter de gémir sur les malheurs des temps et couvrir de ses anathèmes un siècle qui cherche une autre voie ? (*La vie paroissiale et l'Action catholique*, p. 97.)

Si dans l'Eglise, et plus particulièrement dans l'Eglise canadienne, nous avons si peu de laïques qui soient catholiques, de façon adulte, si la plupart de nos laïques, personnels et entreprenants lorsqu'il s'agit d'affaires et d'élections, ont une mentalité et une attitude d'enfants quand il est question de religion et se considèrent plus ou moins étrangers dans l'Eglise, cela est dû pour une bonne part à notre attitude à nous, qui, d'une manière exagérée, avons fait du salut des âmes notre affaire personnelle, et non pas celle (aussi) des laïques. A plusieurs reprises, nous avons répété que l'Action catholique est au service du clergé. Au service ne veut pas dire au caprice. Au service du ministère sacerdotal ne veut pas dire à la disposition des organisations paroissiales : soupers de familles, pique-nique, bingos, bridges. (*Op. cit.*, p. 127.)

Voilà, n'est-ce pas, qui a d'abord le très grand mérite de la lucidité et de la franchise. Ajoutons qu'il nous a paru qu'une foule d'œuvres concurrentes de l'Action catholique (puisqu'elles retiennent l'élite) absorbent le temps du clergé et tendent à faire oublier aux fidèles leurs vraies responsabilités de « membres » des différentes communautés profanes et providentielles. Pour ne parler que des hommes, ce sont : les Chevaliers de Colomb, les zouaves pontificaux, les Franc, les Lacordaire, les membres de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Société de Saint-Jean-Baptiste, etc. Bien entendu, tous ces groupements — outre les réunions de piété — poussent leurs membres à une certaine entr'aide dans la vie et donc à porter un témoignage précieux de la charité des chrétiens. Mais, de l'avis de nos confrères eux-mêmes, ces groupements sont impuissants comme tels à changer les milieux et les institutions.

Il nous semble que, comme chez nous, la masse des fidèles n'a pas vu assez que tout le culte, tous les sacrements sont faits pour nous faire vivre le grand sacrement de nos communautés surnaturelles et naturelles : celles-ci se ramenant en définitive à la famille et au travail (cf. ce que nous disions plus haut sur la défaillance de la famille, au fur et à mesure qu'elle est envahie par la mentalité et le style de vie moderne).

Assurément, les problèmes de vie à résoudre chrétiennement semblent moins criants, moins tragiques... parce que le standard de vie d'un ouvrier canadien ou américain est bien supérieur à celui de la moyenne des ouvriers européens ou sud-américains. Mais les problèmes de vie morale, sociale, éducative (celui notamment des loisirs) sont fort graves et perpétuellement en danger d'être résolus hors de la pensée chrétienne.

Et puis il convient de rappeler que, dans toutes les grandes villes de l'Amérique du Nord, on rencontre de ces quartiers lépreux, de ces logements surpeuplés, de ces cabanes insalubres où le respect de la dignité humaine et des lois de morale devient pratiquement impossible.

C'est pourquoi, comme partout, les foules sont menacées par le matérialisme moderne ; la jeunesse populaire est souvent très abandonnée, comme le prouve l'accroissement de la délinquance juvénile en ces deux pays. En 1900, 5 768 délits furent enregistrés au Canada. En 1944, il y en avait 42 511, soit une augmentation de près de 63 pour 100, bien que la population ne se fût accrue que de 20 pour 100 (Revue *Nouveau-Monde*, avril 1947, p. 11).

Voici, au surplus, comment s'exprimaient, en 1933, les pionniers de la J. O. C. au Canada, après une sérieuse enquête :

Au point de vue de la *santé*, le jeune ouvrier et la jeune ouvrière souffrent du manque de préparation spéciale, de l'insuffisance de travail, du manque de protection. Au foyer, ils n'ont pas le confort et la joie qui devraient embellir leur vie. Leurs loisirs sont consacrés à des distractions, à des amusements qui ruinent souvent leurs forces physiques.

Au point de vue *moral*, la jeunesse ouvrière est vite entraînée dans une vie de dévergondage, et cela presque fatalement, tellement elle est entourée d'occasions de toutes sortes, auxquelles si peu pourraient résister seuls et sans soutien. Cette plaie, qui ronge notre classe ouvrière, compromet l'avenir des familles, ces cellules de la société, l'avenir de tout un peuple.

Au point de vue *religieux*, tout en s'acquittant encore des principales obligations, l'on fait de la religion une affaire de formules réservées à quelques rares moments de la journée ou confinée à l'église.

La formation de la jeunesse ouvrière rencontre donc d'énormes difficultés. Il faut donc s'attaquer résolument au milieu ouvrier pour le transformer progressivement.

Conclusion. — Ainsi il n'est que trop vrai de dire qu'à un mal universel il faut opposer un remède également universel et puissant. Se dérober aujourd'hui devient une faute impardonnable.

Aussi bien, nous pouvons espérer, comme le souhaitait le fondateur du jocisme mondial, que, par le Canada, la J. O. C. et toute l'Action catholique authentique, peu à peu, se répandront dans tous les pays d'Amérique.

Une enquête canadienne catholique sur le cinéma

Le 26 octobre 1947 se tenait à Montréal un Congrès des Associations catholiques de l'archidiocèse canadien. Dans son Encyclique Vigilanti cura (29. 6. 36), *adressée à la hiérarchie des Etats-Unis, le Pape Pie XI rappelait aux pasteurs qu'* « il n'y a pas de moyen plus puissant que la cinématographie pour exercer une influence sur les masses, soit par la nature même de l'image projetée sur l'écran, soit par la popularité du spectacle cinématographique et par les circonstances qui l'accompagnent... La cinématographie est vraiment une leçon de choses qui instruit en bien ou en mal plus efficacement, pour la plupart des hommes, que le raisonnement abstrait. Il faut donc que l'art du cinéma, se haussant au niveau de la conscience chrétienne, cesse d'être un instrument de dépravation et de démoralisation » (1). *Nous ne pouvons ici reproduire tous les rapports qui, d'une façon pratique, abordèrent ce problème. On discuta le danger du cinéma en plein air — le long des routes, des ambulants passent des films nettement immoraux, — la constitution d'un fichier central, avec le concours de la* Legion of Decency *de New-York et celle de Toronto, l'*Association of America, *l'Office familial de documentation artistique, la Centrale du cinéma et de la radio et l'Office international catholique du cinéma de France ; la diffusion du* Répertoire général illustré des films *(pour films français) et du* Ciné guide *(pour les films américains), la censure des films même de 16 millimètres, les forums cinématographiques, la tenue dans les cinémas et la représentation au Congrès catholique international du cinéma.*

Nous donnons in extenso *le rapport sur* le cinéma et les enfants :

Une enquête sur le cinéma et les enfants (2)

Le cinéma développe-t-il l'instinct d'imitation?

La documentation française et américaine que nous possédons nous portait à croire que le cinéma exerce une grande influence sur la criminalité juvénile. Nous avons voulu nous informer s'il en était de même à Montréal. C'est pourquoi nous avons posé aux trois juges de notre cour juvénile la question suivante : « Dans quelle proportion, au cours des cinq dernières années, dans les causes qui sont venues à votre connaissance, la fréquentation du cinéma a-t-elle poussé les enfants au vol, à l'immoralité, à une tentative de meurtre ou de suicide ? »

Deux juges sur trois ont répondu à notre questionnaire. Ils ont été d'accord pour dire que, d'après leur expérience, le cinéma n'est pas la cause de la délinquance juvénile. Cependant, l'un d'eux nous écrit : « Le fait que des gars, malgré leur jeune âge, mettent tant d'habileté à perpétrer des vols avec effraction, m'a souvent porté à croire que les exemples des jeunes voleurs des films de gangsters avaient trouvé en eux des imitateurs. »

Il nous intéressait également de savoir des moralistes et des aumôniers si certains films portent l'enfant au vol, au mensonge, à l'immoralité, au gangstérisme.

Treize aumôniers et moralistes sur treize ont répondu OUI sur tous les points.

Un d'entre eux nous cite le cas d'un enfant qui a été envoyé à l'école de réforme parce qu'il avait mis en pratique la technique du vol apprise au cinéma.

Plusieurs ont eu la preuve qu'indirectement le cinéma incite les enfants au vol, car ils ne reculent pas devant ce moyen pour se procurer l'argent nécessaire pour aller aux vues (1). D'autres ont été témoins que des petits gars brocantaient des objets volés à leur domicile pour se procurer des fonds.

Un aumônier a été témoin qu'un auditoire s'est mis à se battre parce que sur l'écran se déroulaient les péripéties d'une rixe dans un cabaret.

Un autre cite le cas d'un enfant qui s'est blessé en voulant imiter Tarzan.

Les personnalités féminines, les mouvements et associations, les pédagogues et les éducateurs ont été aussi unanimes à dire que l'instinct d'imitation pousse les enfants à se conduire dans la vie réelle comme les vedettes de leurs films préférés se comportent dans les films qu'ils ont vus. En témoignent les toilettes, les coiffures, les gestes, les jeux, le journal personnel, les confidences et les conversations des enfants.

Aiguise-t-il l'appétit sexuel?

Il était important de connaître si le cinéma développait l'appétit sexuel.

Quinze moralistes et aumôniers ont répondu à cette question.

(1) Cf. Encyclique *Vigilanti Cura*. — *D. C.* du 22 août 1936, t. XXXVI, col. 263 ; ou Actes de S. S. Pie XI (éditions de la *B. P.*), t. XIV, p. 80-81.

(2) *Bulletin de l'Action catholique de Montréal* (déc. 1947, p. 154 et suiv.).

(1) Expression d'usage courant qui signifie aller au cinéma (*N. D. L. R.*).

Treize sont affirmatifs, un nous répond : « Pas nécessairement » et un autre nous dit : « Tout dépend du scénario. »

La cause principale serait la sympathie éprouvée par l'enfant pour les héros du film.

Comme faits à l'appui :

— Un aumônier cite le cas d'une adolescente qui s'est décidée à l'amour libre en voyant le prétendu bonheur de l'héroïne d'un film qui s'était engagée dans cette voie.

— Un autre nous raconte l'histoire d'une jeune fille dont l'ami lui reprochait de ne pas savoir embrasser. Il lui avait demandé d'aller voir tel film qui lui enseignerait la vraie manière. Elle avait suivi son conseil, essayé la méthode, pris goût à la chose et de baisers en baisers y avait perdu sa vertu.

Sur dix pédagogues qui ont répondu à cette question, neuf sont d'avis que les scènes passionnelles, l'amour libre, les déshabillés et les propos grivois, développent nécessairement l'appétit sexuel. Un seul se tient sur la réserve et répond : peut-être.

Les spécialistes en maladies nerveuses sont partagés. Sur quatre réponses, deux nous disent OUI, un NON et un PEUT-ETRE. Un d'entre eux affirme que chez un grand nombre de déséquilibrés, le cinéma a eu « un effet stimulateur sur leur déviation morale ».

La majorité des personnalités féminines et la quasi-totalité des associations et mouvements sont d'avis que la luxure, les nudités, les costumes indécents, les caresses et les plaisirs illicites, dont la plupart des films font étalage, attisent les passions.

Une personne note que la plupart des scénarios ne présentent que « des aventures amoureuses tournant autour de l'amour physique ».

Une autre remarque que le cinéma « enseigne des moyens galants pour arriver à des fins coupables ».

Sur les quatre-vingt-douze éducateurs consultés, quatre-vingt-un répondent OUI, neuf PARFOIS et deux NON.

Aux causes déjà citées, ils ajoutent les affiches provocatrices annonçant les films et le caractère suggestif de certains décors. Ils allèguent encore l'instinct d'imitation, les passions naissantes, le principe que la vue conduit à l'acte.

Les deux qui se déclarent dissidents disent que l'influence mauvaise du cinéma est contre-balancée par le fait que l'enfant est sauvegardé par l'ascendant de sa famille.

Fausse-t-il la conscience?

Le cinéma fausse la conscience, nous avaient dit un grand nombre de personnes en se plaignant de l'influence néfaste du cinéma actuel sur les enfants. Nous avons donc posé la question à tous les groupes.

Neuf moralistes et aumôniers sur onze répondent dans l'affirmative en exposant que dans un grand nombre de films on prouve que le succès est la fin de tout.

Six sur huit personnalités féminines consultées démontrent que le cinéma fausse la conscience parce que le vice y est rarement puni et que la chance favorise celui qui ne se fait pas prendre.

L'une d'entre elles précise que les situations présentées « enregistrent dans le subconscient des états d'âme non chrétiens qui influenceront tôt ou tard les personnes qui se trouveront un jour, dans la réalité, placées dans les mêmes circonstances ».

Les mouvements et associations en bloc, pour les mêmes raisons ci-dessus mentionnées, sont d'avis que le cinéma fausse la conscience, surtout parce qu'à force de voir le vice peint sous des couleurs attrayantes, on en vient à se faire une conscience qui ne proteste plus.

Les pédagogues font l'unanimité sur cette question. Ils affirment que le cinéma déplace l'échelle des valeurs en montrant comme bon ce qui est mauvais. Ils soulignent également que, tout entier au film qui se déroule devant lui, « le spectateurs n'a pas le jugement assez aiguisé pour distinguer le bien du mal ».

Quatre-vingt-treize éducateurs sur cent-douze attestent que le cinéma fausse la conscience parce qu'il énonce des doctrines erronées sur l'amour, le mariage, le bonheur, l'argent, la justice et la religion.

Présente-t-il d'autres dangers?

Les dangers moraux du cinéma viennent non seulement de la production elle-même, mais aussi de l'ambiance dans laquelle se trouvent les spectateurs.

Les juges de la cour juvénile sont les premiers à nous signaler que, si le film n'est pas la cause directe de la délinquance juvénile, des jeunes filles et des jeunes gens ont rencontré dans les théâtres des personnes qui ont profité de l'obscurité pour faire sombrer leur vertu.

Les personnalités féminines, les associations, les pédagogues et les éducateurs sont unanimes à dire que l'absence de lumière dans laquelle se trouvent les enfants pendant les séances cinématographiques les incite au mal et le favorise, surtout quand il y a promiscuité des sexes.

On nous signale tout particulièrement que, dans les salles paroissiales et dans les salles d'écoles, la nuit étant plus complète que dans les cinémas, les dangers sont encore plus grands. Plusieurs de nos correspondants nous font remarquer que les scènes scabreuses qui passent à l'écran engagent les spectateurs à les répéter à la faveur de l'obscurité. Certains théâtres sont dénoncés comme étant le rendez-vous des homosexuels.

Pose-t-il un problème du point de vue économique?

Parmi les personnes et les groupements qui s'étaient plaints de la fréquentation habituelle des enfants au cinéma, un bon nombre avait fait remarquer que cela devenait onéreux pour le budget des familles moyennes et des familles pauvres.

Nous avons enquêté sur ce point auprès des

éducateurs, des personnalités féminines et des associations s'occupant d'éducation. Les avis sont partagés. Si, d'une part, on admet que dans les familles nombreuses, quand cela se renouvelle souvent, la dépense occasionnée par la fréquentation du cinéma grève le budget familial, d'autre part, on dit qu'il faut bien que les enfants occupent leurs loisirs et que cela occasionne toujours des frais. On ajoute que le prix d'entrée, d'une façon générale, n'est pas dispendieux et que les jours de congé les enfants gaspillent leur argent de poche d'une façon ou d'une autre.

Quelques-uns notent que « c'est de l'argent versé à ceux qui travaillent contre notre nationalité et notre foi en minant la moralité publique chez nos enfants ». D'autres que c'est une perte totale puisque les films actuels ne valent rien.

Quant à savoir si le luxe qui s'étale dans la plupart des films crée dans les milieux pauvres du mécontentement et rend les enfants malheureux de leur sort et envieux de la vie facile de la classe moyenne et de la vie luxueuse de la classe riche, on admet d'une façon générale que la plupart des films peuvent faire naître ce sentiment.

Est-il fréquenté par les enfants? Où et pourquoi?

Pour orienter les démarches que nous avons l'intention d'entreprendre auprès des intéressés à la suite des suggestions qui nous seraient faites par cette enquête, nous avons voulu savoir :

1° Dans quelle proportion les enfants fréquentent le cinéma ;

2° à quel endroit ils vont ;

3° quelle est leur préférence en matière de films.

Sur cent-sept maisons d'éducation qui ont répondu à notre première demande, cinquante-trois nous disent que les enfants vont au cinéma habituellement, trente-cinq, pas habituellement pour 50 pour 100 des élèves, et sept, habituellement pendant les vacances. Douze n'ont pas donné leur opinion. Si nous interprétons ces chiffres, il n'est pas exagéré d'affirmer que plus de 50 pour 100 des enfants d'âge scolaire fréquentent le cinéma régulièrement.

En réponse à la deuxième question, soixante-douze éducateurs nous rapportent que les enfants vont au cinéma dans leur quartier, vingt-huit à la salle paroissiale et sept à la salle d'école.

Chez les jeunes, les préférences des enfants vont d'abord aux films d'aventures pour la grande majorité ; viennent en second lieu : les comiques, en troisième les dessins animés ; en minorité, les documentaires et en tout dernier lieu les intrigues amoureuses.

Chez les moyens, la vogue pour les films d'aventures grandit ; les comiques gardent la deuxième place, mais sont pourtant moins populaires que chez les jeunes. Les films sensationnels se classent en troisième place et les films d'amour, avec l'âge des écoliers, commencent à avoir du succès.

Chez les grands, l'amour prend une place prépondérante et les pellicules de ce genre sont au tout premier rang. Les documentaires, qui ne présentaient dans les deux premières catégories qu'un mince intérêt, prennent la deuxième place. Les films d'aventures descendent au troisième rang et, chose étrange, malgré le jeune âge des spectateurs, les comiques arrivent en dernier.

Présente-t-il plus d'avantages que d'inconvénients?

Nous avons classé toutes les opinions de nos correspondants sous quatre chefs différents, précisant mieux ainsi leur pensée sur les avantages ou les inconvénients qu'ils trouvent au cinéma :

Avantages :

1° *Du point de vue physique,* le cinéma est une distraction captivante très appréciée de la jeunesse, chez qui elle crée, comme pour les adultes, une diversion et contribue souvent à mettre de la gaieté dans leur cœur.

2° *Du point de vue moral :* On considère que les beaux films insufflent l'esprit de dévouement, forment la conscience, orientent le sens social et sont une merveilleuse école de vie.

3° *Du point de vue intellectuel :* Tous regardent le cinéma comme un instrument de culture, qui développe le sens de l'observation, le jugement, la mémoire, l'imagination. Il vulgarise la science, concrétise les données abstraites, fait connaître l'histoire, les actualités. C'est un instrument précieux du point de vue géographique. Les enfants y apprennent la flore et la faune de chaque pays. Le cinéma pourrait être un enrichissement du point de vue langue, un moyen de se perfectionner en anglais en particulier. Il forme le sens esthétique, donne le goût de la belle musique et enseigne les belles manières. Un grand nombre l'estiment un précieux auxiliaire en éducation. C'est de plus une récompense fort appréciée des écoliers.

Inconvénients :

Si nos informateurs voient de grands avantages au cinéma, même dans sa forme actuelle, ils y trouvent encore plus d'inconvénients :

1° *Du point de vue physique :* On signale le fait que les séances cinématographiques, surtout dans des salles mal équipées, fatiguent la vue. Les médecins consultés à ce sujet admettent aussi que les séances trop longues et trop fréquentes peuvent occasionner des troubles visuels. Plus nombreux encore sont ceux qui parlent des troubles nerveux : cauchemars, insomnies, maux de tête, instabilité, surexcitation.

Les éducateurs, comme les médecins, notent cependant qu'il y a des différences appréciables entre l'enfant normal et l'enfant qui est émotif et déséquilibré et que, naturellement, tout dépend du film.

2° *Du point de vue moral :* En ce qui concerne le cœur et la conscience, on prétend

que le cinéma suscite des curiosités malsaines, active les passions, favorise les mauvaises mœurs, inquiète la conscience, désaxe la sensibilité, fausse la morale familiale, diminue le goût de la prière, détache de la vie en famille, rend fourbe, donne une fausse idée de la vie. Pour ce qui est de la volonté, il encourage à la passivité, développe l'instinct d'imitation, dégoûte du devoir d'état, engendre l'amour du luxe et des habitudes exigeantes, crée le goût de l'irréel. Pour un grand nombre, le cinéma est devenu une passion : plus on y va, plus on veut y aller.

3° *Du point de vue intellectuel :* C'est ici que les inconvénients pédagogiques proprement dits prennent place. On accuse le cinéma de ne donner que des notions superficielles, de fausser le jugement, de porter à la rêverie. Sur ce point, on précise que durant l'étude, la classe, la prière, les enfants, revivant en imagination le film qu'ils ont vu, sont particulièrement inattentifs. Quelques personnes nous font remarquer que certains films créent chez l'enfant une influence émotive très forte, qui demeure pendant de longues heures. Elles vont même jusqu'à affirmer que cette tension nerveuse peut durer de quatre à cinq jours. Le cinéma, observe-t-on encore, habitue les enfants à voir sans regarder et à entendre sans écouter. Quelques-uns de nos correspondants sont d'avis contraire sur cette question. Ils disent qu'après la représentation, les enfants oublient le film et que, loin de rendre passif, le cinéma stimule les facultés intellectuelles. On constate de plus que le cinéma exalte l'imagination, détourne de l'esprit de recherche, éloigne de l'étude et du travail intellectuel, dissipe l'esprit. On accuse aussi le septième art de fausser l'histoire. Les associations qui s'occupent d'action nationale considèrent la production actuelle nulle et souvent nuisible du point de vue langue et tradition. En comparant toutes ces opinions, nous en venons à la conclusion que naturellement tout dépend de la qualité du film.

Faut-il le supprimer, le contrôler ou influencer la production pour avoir un cinéma adapté ?

Si, d'une façon générale, on trouve plus d'inconvénients que d'avantages au cinéma actuel pour enfants, presque unanimement on s'oppose à sa suppression.

Les juges de la cour juvénile considèrent le cinéma comme une nécessité des temps. Il n'est pas question de le retrancher. Il s'agit de le contrôler et d'influencer la production pour obtenir des films « documentaires, éducatifs et drôles, qui mettent de la joie au cœur et de l'idéal dans l'âme ».

Tous sont en faveur d'un contrôle exercé par un organisme formé d'éducateurs, de moralistes, de pères et de mères de famille et de responsables d'Action catholique, ayant des pouvoirs bien définis et auxquels seraient obligés de recourir les maisons d'éducation et les salles paroissiales dans le choix de leurs films. Un grand nombre propose que la Ligue de décence remplisse cette fonction. Un quart de nos correspondants pensent cependant qu'il n'y a pas dans la production actuelle un choix suffisant de films qui conviennent aux enfants pour assurer les représentations régulières. Ils conseillent donc de limiter le nombre de représentations à une ou deux séances par mois.

Quelques-uns préconisent d'appliquer la loi sur l'admission au cinéma des enfants en bas de 16 ans, même dans les écoles et salles paroissiales. Ils croient que les propriétaires de théâtres finiront par demander le rappel de cette loi si on continue à représenter à l'école et à la paroisse les mêmes films qui se jouent dans les grands cinémas.

Beaucoup d'éducateurs recommandent la création d'une Commission spéciale du cinéma par le Conseil de l'instruction publique.

D'autres suggèrent d'avoir des théâtres qui ne donneraient que des représentations pour enfants.

En plus de contrôler la production actuelle, tous sont d'avis qu'il faut s'occuper d'obtenir du cinéma adapté à l'enfant. Quant aux moyens à employer, on nous conseille :

1° D'intéresser à ce problème le ministère de la Jeunesse, la cinémathèque provinciale, les Commissions scolaires, Renaissance-Film.

2° De faire une pression auprès des mouvements, associations, parents, éducateurs, pour les inviter à demander des films pour enfants à la production et en particulier à l'Office national du film.

3° D'adresser sur ce point des demandes répétées aux compagnies cinématographiques pour leur faire comprendre que le public enfantin présente un marché intéressant qui serait lucratif pour la production.

4° D'unir nos efforts en ce sens à ceux des catholiques de France et de Belgique.

5° De former une coopérative de films pour enfants.

6° D'organiser des cinémathèques.

7° D'établir des concours de scénarios.

8° De fonder dans les journaux et revues, des rubriques signalant les films qui conviennent à la jeunesse.

Autres suggestions.

En marge de ces moyens de contrôler le cinéma et d'obtenir une production adaptée, quelques suggestions de valeur ont été faites que nous ne voulons pas oublier :

1° Créer un théâtre enfantin.

2° Faire l'éducation des enfants sur les dangers du cinéma.

3° Organiser de plus en plus les loisirs.

4° Ne donner que des spectacles courts avec intermèdes hors de la salle.

5° Etudier sérieusement le problème du cinéma paroissial où l'on accepte des enfants de 5 à 6 ans et où l'on présente des films que l'on combat ailleurs.

6° Inviter les prêtres, les curés en particulier, à traiter du problème du cinéma du haut de la chaire pour réveiller la responsabilité des parents et les éclairer.

Au nom du Comité diocésain d'Action catholique, je remercie tous ceux qui ont bien voulu collaborer à notre enquête, nous permettant ainsi de répondre au désir de Son Excel-

lence (1) et de trouver des solutions pratiques à ce grave problème.

A la lecture de ce rapport d'enquête, on joignit les réflexions suivantes :

« Influencer la production cinématographique pour obtenir un cinéma convenant à nos traditions religieuses, familiales et patriotiques, semble à première vue une utopie. Pourtant, si chacun est prêt à faire sa part, c'est parfaitement réalisable. Il s'agit simplement qu'on fasse faire salle comble aux beaux films et salle vide aux films à déconseiller et à proscrire. Mais pour cela il faut avoir le courage de ses convictions et être persuadé que si, personnellement, en matière de cinéma, on agit en chrétiens, notre témoignage servira d'exemple. Si tous les membres de nos associations agissent de même, tout le diocèse de Montréal parviendra à la longue à prendre cette attitude. Les autres diocèses de la province travailleront dans le même sens que nous. Les 300 millions de catholiques du monde entier finiront par se joindre à nous et ainsi nous constituerons une force capable d'influencer les magnats de cette puissante industrie. Certes, ce n'est pas le travail d'un an ou deux, mais un travail de longue haleine, semblable à tout le travail de l'Eglise, pour qui le temps de compte pas, parce qu'elle a les promesses de la vie éternelle. »

Voici un dernier rapport emprunté également au Bulletin de l'Action catholique de Montréal *de décembre* 1947, p. 182 :

Va-t-on au cinéma?

Chez nos compatriotes, le cinéma est passé à l'état d'habitude, comme on s'en doutait. A la question : « Allez-vous au cinéma ? », tout le monde répond : « Oui », avec une unanimité presque complète. Les rares « non » sont tellement perdus dans la masse qu'ils ne comptent pas pour ainsi dire. Il eût été intéressant de chercher la raison de l'abstention. Par les quelques réponses que nous avons obtenues, nous savons que ceux qui vont peu ou pas au cinéma sont ou bien des gens d'âge mûr accaparés par leurs besognes, ou qui, dans leur jeunesse, n'ont pas eu l'occasion de prendre l'habitude du cinéma, ou bien des jeunes à qui leurs parents interdisent absolument l'entrée des salles. Car — si étonnant que cela paraisse — il y a encore des parents qui commandent à l'impératif et des enfants qui connaissent l'obéissance militaire.

Donc, nos gens vont au cinéma. Ils le fréquentent d'autant plus qu'ils sont plus jeunes et disposent de plus de loisirs. Ils y vont parce qu'ils en ont contracté l'habitude. Peu aiment à en convenir cependant. C'est pourquoi à notre question : « Combien de fois par semaine ou par mois allez-vous au cinéma ? Est-ce par habitude ou à l'occasion ? » la majorité répond : « Une fois par semaine — à l'occasion ! » Le petit nombre qui admet que le cinéma est chez eux passé à l'état d'habitude ne se rend pas compte qu'en réalité le cinéma leur est aussi nécessaire que l'alcool à un buveur, ou le tabac à un fumeur.

Nous jugeons que c'est avoir l'habitude du cinéma que d'y aller régulièrement une fois par semaine. Une jeune fille nous dit : « J'y vais une fois par semaine, à l'occasion, parce que je suis pensionnaire. » Que serait-ce donc si elle était libre d'y aller plus souvent et si elle voulait admettre qu'elle en a l'habitude ? En résumé, nos correspondantes jugent qu'aller au cinéma une fois la semaine est une mesure raisonnable qui ne fera pas d'elles des intoxiquées du cinéma. Nous notons leur répugnance à admettre qu'elles en ont l'habitude. Une minorité, 10 pour 100 environ, fréquente les cinémas deux fois et plus par semaine, surtout pendant les vacances, lorsque le cinéma s'est transporté dans les centres de villégiature, ou, au contraire, l'hiver, parce qu'à la campagne, le cinéma n'existe pas ou est très éloigné. « Je me fais un devoir d'y aller », nous écrit une étudiante, qui s'y rend deux fois la semaine. Pourquoi *un devoir ?* On se le demande.

Que désire-t-on du cinéma?

Que vont chercher tous ces gens au cinéma ? Avant tout une diversion et une détente dans 60 pour 100 des cas. En bon second, vient le désir de s'instruire ; on remarque cependant que les films répondent rarement à ce but, sauf quelques documentaires. Certains spectateurs évitent systématiquement les films documentaires, mais ils sont l'exception. Après le désir de s'instruire ou de voir du nouveau, on demande au cinéma des émotions artistiques. La musique vient en tête des préférences du public, puis les beaux paysages, les couleurs, les décors, les costumes.

Le cinéma absorbe-t-il l'attention?

Si l'on en croit les statistiques, les rêveuses et les sentimentales sont assez rares dans notre public. Seulement 4 pour 100 des spectatrices admettent qu'elles vont au cinéma en quête d'une provision de rêveries. Si le film cause cette rêverie que l'on n'a pas cherchée, on « en sort assez vite ». Les jeunes semblent beaucoup plus sensibles à la rêverie que les gens plus âgés. Pour ce qui est des larmes, elles ont un peu plus de vogue que le rêve. 5 pour 100 des spectatrices aiment à pleurer au cinéma. Une jeune fille, déjà sur le chemin de la névrose, avoue « rechercher les films qui créent une vive impression d'angoisse ». En revanche, 20 pour 100 des spectatrices aiment rire au cinéma. Elles veulent que le rire jaillisse naturellement des situations et du dialogue et détestent les « farces bêtes », les « comédies stupides », les « bouffonneries ».

Pendant le spectacle, l'esprit es-il entièrement absorbé par le film ou, au contraire, garde-t-il sa liberté pour juger, intérieurement, il va sans dire, de la moralité du spectacle, de ses qualités ou de ses défauts ?

Cette question a été posée de trois manières différentes, afin de nous permettre de savoir

(1) Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal.

si réellement les spectatrices vivaient intensément le film avec les personnages ou conservaient à leur égard un certain détachement qui leur permet d'exercer leur jugement en toute froideur et lucidité. Lorsque nous demandons : « Au théâtre, votre esprit critique trouve-t-il le loisir de s'exercer ? » Il ne s'agit pas, comme quelques-uns l'ont compris, d'exprimer à haute voix ses réflexions à ses voisins. Il s'agit de ce jugement intérieur que la conscience porte sur la valeur des actes humains. 30 pour 100 des spectatrices affirment qu'elles conservent cette lucidité intérieure.

A l'autre question : « Votre esprit est-il entièrement absorbé par le spectacle ? » Seulement 20 pour 100 des spectatrices répondent : « Oui ». Nous revenons à la charge et nous demandons : « Réservez-vous les réflexions et les critiques pour après la représentation ? » Là encore, il ne s'agit pas de critiques ou de réflexions extériorisées, comme certaines l'ont compris, mais des réflexions et des critiques que l'on se fait à soi-même au fond de sa conscience. A cette question, les mêmes spectatrices répondent : « Oui », dans la proportion de 51 pour 100. En interprétant ces chiffres, nous disons que la moitié des spectatrices au moins vit intensément le film qui se déroule sous ses yeux, bien que 35 pour 100 d'entre elles répugnent à l'admettre.

Le cinéma affecte-t-il la sensibilité?

Voilà pour l'esprit critique. Voyons maintenant les effets du cinéma sur la sensibilité. « Quelle impression avez-vous en sortant du théâtre ? »

« On est triste ou joyeuse, suivant le sujet du film. » C'est la réponse la plus fréquente, soit 44 pour 100. 10 pour 100 des spectatrices enregistrent placidement une impression générale de satisfaction et de contentement. Un petit nombre d'entre elles (6 pour 100) se retrouvent après le spectacle pleines d'ardeur au travail, d'enthousiasme, de courage ; elles sont détendues, se sentent allégées et optimistes. Au contraire, d'autres (5 pour 100) regrettent que ce soit fini, ont l'impression d'avoir fait un rêve, d'où elles ont été tirées trop vite ; elles sont dégoûtées du travail, de la réalité qu'elles trouvent « monotone, plate et grise », à côté de ce qu'elles ont vu. 4 pour 100 affirment qu'elles ont l'impression nette d'avoir perdu leur temps. Un petit nombre admet la fatigue du corps, si l'esprit parfois est reposé. 2 pour 100 déclarent ne plus penser à ce qu'elles ont vu. Une proportion égale lutte pendant des heures pour dominer une impression démoralisante, si le film est triste, et exprime son dégoût pour les « saletés », le « swing » et les films d'horreur.

Une jeune fille écrit : « Je sors du cinéma emballée pour le mariage ; je trouve ça épatant, ça me donne des « thrills »... (*sic*). » Quelques individus ont le cafard, d'autres une impression d'enrichissement, le besoin d'analyser le film et de faire une synthèse. 2 pour 100 environ avouent qu'elles ont été déçues, mais il est assez curieux de remarquer que ces spectatrices retournent quand même régulièrement au cinéma chaque semaine.

Quels films préfère-t-on?

Nous avons essayé ensuite de connaître les goûts du public en demandant : « Y a-t-il des films qui vous plaisent particulièrement, vous impressionnent favorablement, vous portent au bien ? » La réponse est largement affirmative (80 pour 100). Deux ou trois personnes affirment qu'il y a peu de films qui les portent au bien. Une jeune fille nous déclare qu'il n'y en a jamais parmi ceux qu'elle va voir. Mais son cas est bien spécial. Ce qui plaît, d'après nos correspondantes, ce sont les traits édifiants, où le dévouement, le sacrifice, la bonté sont mis en évidence ; les vies des savants, des saints, des bienfaiteurs de l'humanité ; la musique, la danse et les comédies [...].

[Ici, l'auteur cite toute une liste de films connus surtout au Canada.]

Si nos correspondantes croient qu'il y a de bons films, elles jugent aussi qu'il en est de mauvais au point de vue moral. Ce sont les films qui représentent le crime et le meurtre, le suicide, le vice, le divorce, les films d'horreur, « les aventures amoureuses où il y a trop de caresses déplacées ». « Je juge dangereux, écrit une jeune fille, ou du moins suspects, les films qui rabaissent l'amour au degré de la passion, nous montrent le mariage comme une pure convention, qui n'engage même pas la bonne foi et l'honnêteté des époux, ceux-ci étant libres de se tromper mutuellement, comme une chose normale et ordinaire. »

D'autres prétendent qu'elles ne vont jamais voir de tels films ou qu'elles choisissent leurs spectacles, sans préciser à quels moyens elles recourent pour établir ce choix : comptes rendus de journaux, listes de la Ligue de décence, ou Répertoire des films de l'Office catholique du cinéma. Quelques-uns croient que la censure épure tout et qu'il ne se montre jamais de mauvais films dans la province. [...]

[Liste plus courte que la précédente, de films jugés mauvais.]

On loue au cinéma, avant tout, le jeu des acteurs et les beaux décors, puis viennent la musique et l'aspect culturel du cinéma ; en dernière place, la présentation des idées, des thèses, la psychologie des personnages, les exemples de vie simple, naturelle et bonne.

On reproche au cinéma l'immoralité, les toilettes indécentes, « les scènes d'amour exagérées », les désaccords familiaux, les films de meurtre et de bas-fonds, la vulgarité des paroles et des personnages. Sont aussi blâmés, mais beaucoup plus rarement, les intrigues ennuyeuses, les acteurs médiocres, le défaut de réalisme, les caractères stéréotypés des femmes, les « pin-up girls », « les embrassades à n'en plus finir », la « déformation effrontée de la vérité historique », le peu de valeur éducative des films.

On trouve indifférents au cinéma : les comédies-bouffes, les films de boxe, les courses d'automobiles, les déploiements coûteux et inutiles, l'aspect physique des acteurs adultes.

Si nos correspondantes avaient à commander un film à un cinéaste, que demanderaient-

elles ? En tête de la liste viennent les comédies musicales, suivies de près par les biographies « pourvu qu'elles soient véridiques », précise-t-on. Puis viennent les tragédies, les voyages, l'amour, la musique, la psychologie ; les films historiques et les documentaires se classent en dernière place.

Le cinéma exerce-t-il une influence sur la famille et la société?

Enfin, jugez-vous que le cinéma exerce une influence familiale et sociale par les éléments qu'il met en jeu ? La majorité répond « oui », sans préciser davantage. Les décors et le jeu des acteurs sont les plus susceptibles d'être imités. « J'admire le parler calme, sans élèvement de la voix, qui est celui des acteurs, écrit une étudiante, et j'essaie de les imiter, sans toujours réussir. » Les toilettes sont examinées avec attention, surtout les chapeaux. Mais on les juge souvent exagérées et quelquefois indécentes. On juge que les thèses et leurs solutions impressionnent peu le public, parce que le cinéma lui semble, à bon droit, irréel. Les situations qui se voient à l'écran ont peu de rapports avec la vie quotidienne des spectateurs. Nos correspondantes sont déçues de rentrer dans leur logis si ordinaire après avoir vu de belles maisons. Elles trouvent la vie belle à l'écran et sont déprimées par la réalité si terne qui est leur partage.

Conclusion :

Voilà la teneur générale de l'enquête poursuivie chez nos amicalistes. Nous constatons chez notre public que les préoccupations spirituelles et morales ont encore de l'importance. Les jeunes semblent être plus susceptibles de subir l'emprise du cinéma. Ce sont elles surtout qui ont besoin d'être aidées.

(*Bulletin de l'Action catholique de Montréal*, décembre 1947.)

Semaines sociales du Canada. XXIVe Session. Rimouski (25-28 septembre 1947). « La vie rurale ». Compte rendu des cours et conférences. — Vol. 15 × 24,5 cm., 292 pages. Prix franco : $ 2.15. Secrétariat des Semaines sociales, 1961, rue Rachel-Est, Montréal.

Ce compte rendu contient, avec la lettre du Pape (31. 8. 47) au R. P. Joseph Archambault, S. J., président des Semaines sociales du Canada (en voir le texte dans *D. C.*, t. XLV, col. 1614), la déclaration d'ouverture, puis les allocutions, cours et conférences des divers orateurs. La *D. C.* a déjà publié (voir t. XLV, col. 1615) le programme détaillé de cette XXIVe Semaine consacrée, après celles de 1928 et de 1933, à la vie rurale. Cette dernière subit au Canada comme en Europe une évolution et un déclin inquiétants. En 1871, la population rurale représentait 80 pour 100 de la population totale ; en 1941, elle n'était plus que de 45 pour 100 pour 12 millions d'habitants. Dans la province de Québec, la population urbaine était passée, en vingt ans, de 56 pour 100 à 63 pour 100. Selon les très justes estimations des chefs religieux comme des hommes d'Etat canadiens, c'est la terre, la vie agricole qui ont donné aux Canadiens français leur unité psychologique, leur cohésion morale, la force de résister aux causes dissolvantes, leur fidélité à la foi catholique. Le problème de la terre est pour eux un problème vital comme race et comme chrétiens. A eux comme aux autres peuples s'appliquent ces paroles du Pape Pie XII (Discours du 16. 11. 46 aux dirigeants de la Fédération des cultivateurs d'Italie) : « Nous savons à quel point le relèvement moral de toute la nation est conditionné par la santé sociale et la vigueur religieuse de sa classe agricole. »

Aussi la Semaine sociale de Rimouski a-t-elle voulu traiter à fond le problème de la vie rurale. Elle a exposé les avantages, les difficultés intrinsèques, les forces de la vie rurale ; elle s'est occupée des agriculteurs, de la jeunesse rurale, de la fermière canadienne, de l'organisation de la profession agricole, de l'éducation et de l'instruction rurales. Les deux principaux piliers de la vie rurale sont la famille et la paroisse.

On voit par cet aperçu très général combien le thème de cette XXIVe session était vaste, important et pratique. Il s'agissait non seulement d'instruire, mais encore plus de maintenir au cœur des Canadiens-Français l'amour de leur terre, d'en faire des apôtres de la vie rurale, source incomparable de richesses et de vertus, pépinière des sociétés fortes, sauvegarde de la civilisation catholique et française en Amérique.

F. P.

— *Tante Hélène* (1897-1943), par Yvonne Bougé. — Vol. 12 × 18 cm., 96 pages, franco 62 francs. Editions Œper, à Ecully (Rhône), ou Paris, 4, rue Madame.

« Tante Hélène », c'est Mère Marie de l'Assomption, Chanoinesse de Saint-Augustin, de la Congrégation de Notre-Dame. Sa nièce nous retrace, dans un récit tout simple, qui était réservé à un cercle d'intimes, la vie de bonté, de générosité dans le devoir et le sacrifice, de cette vraie fille de la bienheureuse Alix Le Clerc.

— *Le grain de sénevé*, par Elisabeth Dupeyrat. Préface de Mathilde Girault. — Vol. 12 × 18,5 cm., 56 pages, 36 francs. Editions Œper (Œuvre populaire d'éducation et de rénovation), Ecully (Rhône), ou 4, rue Madame, Paris, VIe.

Histoire des premières résidences ou maisons sociales en France. Les deux belles figures de Madame-Mère Mercédès Le Fer de La Motte et de Mlle Marie-Jeanne Bassot dominent le récit ; elles incarnent l'esprit particulier de la maison sociale, accueillante, toujours prête à rendre service, à s'associer aux joies comme aux peines. Le grain de sénevé est devenu un arbre ; il a été mutilé mais il a repris vie, et ses branches sont peut-être trop nombreuses ! Certains élagages ne seraient-ils pas utiles pour fortifier sa sève ?

— *A celles qui ne peuvent pas, à celles qui ne veulent pas être mères*, par le chanoine François Turcq. — Brochure 11 × 13 cm., 46 pages, 25 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

L'auteur console les âmes des épouses qui souffrent de ne pouvoir être appelées maman, et répond aux objections de celles qui repoussent la maternité. Opuscule actuel et très opportun.

— *Problèmes pour la réflexion chrétienne*. Le péché originel, l'enfer et autres études, par Henri Rondet, S. J. — Vol. 12 × 18,5 cm., 220 pages, 100 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Beaucoup de consciences contemporaines ignorent tout à fait, écartent *a priori*, ou étudient sans guide compétent les graves problèmes du péché originel, de l'union de l'âme au Christ, de la vie future, de l'enfer, de la damnation, de l'Eglise Corps mystique, etc. Voici un livre destiné précisément à ces consciences incroyantes ou en quête de lumière et de vérité. Sur les problèmes en question, l'auteur, en un langage précis et au courant des divers aspects de la pensée moderne, expose et justifie les enseignements de l'Eglise. Les diverses études composant ce recueil ont été écrites durant la dernière guerre pour la revue *Cité Nouvelle*. Pour répondre à quelques observations faites par des lecteurs, le P. Rondet a fait suivre l'étude intitulée « Eglise et Corps mystique » d'une note additionnelle qui précise le sens de certaines assertions jugées un peu dures pour les hétérodoxes. Livre à conseiller aux âmes qui cherchent la vérité, à celles aussi dont la foi doit être éclairée ou protégée contre des objections actuelles.

CARÊME 1948

Lettres ou Mandements de l'épiscopat

FRANCE

AGEN (Mgr Jean-Marcel RODIÉ) : Sur « L'Eucharistie dans la communauté des chrétiens ».

AIRE et DAX (Mgr Clément-Joseph MATHIEU) : Sur « Le cinéma ».

AIX (Mgr Charles DE PROVENCHÈRES) : Sur « L'amour de l'Eglise ».

AJACCIO (Mgr Jean-Baptiste-Adrien-Marie LLOSA) : Sur « Indults ».

ALBI (Mgr Jean-Joseph-Aimé MOUSSARON) : Sur « Jésus-Christ dans notre vie ».

ALGER (Mgr Augustin-Fernand LEYNAUD) : Une « Lettre annonçant la nomination de son auxiliaire, Mgr Paul-Pierre Pinier ».

AMIENS (Mgr Alfred DROULERS) : Sur « Les exigences chrétiennes ».

ANGERS (Mgr Jean-Camille COSTES) : Sur « L'Action catholique ».

ANGOULEME (Mgr Jean-Baptiste MÉGNIN) : Sur « La charité envers le prochain ».

ANNECY (Mgr Auguste CESBRON) : Sur « L'Eucharistie ».

ARRAS (Mgr Victor PERRIN) : Sur « La vocation et la vie de saint Benoît Labre ».

AUCH (Mgr Virgile BEGUIN) : Sur « Le denier du clergé ».

AUTUN (Mgr Lucien-Sidroine LEBRUN) : Sur « Le culte du Sacré Cœur ».

AVIGNON (Mgr Gabriel DE LLOBET) : Sur « Par qui et pour quoi vivons-nous ? »

BAYEUX (Mgr François-Marie PICAUD) : Sur « Le recrutement sacerdotal ».

BAYONNE (Mgr Léon-Albert TERRIER) : Sur « L'Evangile et nous ».

BEAUVAIS (Mgr Félix ROEDER) (1) :

BELLEY (Mgr Marie-Alexis-Amédée MAISONOBE) : Sur « l'unique nécessaire ».

BESANÇON (Mgr Maurice DUBOURG) : Sur « La vie liturgique ».

BLOIS (Mgr Louis ROBIN) : Sur « L'habitation des trois Personnes divines dans l'âme du juste ».

BORDEAUX (Mgr Maurice FELTIN) : Sur « L'Encyclique *Mediator Dei* ».

BOURGES (Mgr Joseph LEFEBVRE) : Sur « Le devoir d'apostolat et d'Action catholique ».

CAHORS (Mgr Paul CHEVRIER) : Sur « Pauvreté du monde et richesse du chrétien ».

CAMBRAI (Mgr Jean-Arthur CHOLLET) : Sur « Le Baptême ».

(1) Dans la liste ci-dessus des Lettres de l'épiscopat français pour le Carême 1948, aucune mention de Lettre épiscopale n'est faite, pour quelques diocèses, après le nom de l'évêque. Cela vient de ce que la rédaction de la Revue n'a pu, malgré ses recherches, savoir s'il y avait eu pour ce diocèse une lettre épiscopale pour le Carême et quel en était le sujet.

CARCASSONNE (Mgr Jean PAYS) : Sur « Le dimanche chrétien ».

CARTHAGE (Mgr Charles-Albert GOUNOT) :

CHALONS (Mgr René-Joseph PIERARD) : Sur « Eglise du Christ, vie paroissiale, Action catholique ».

CHAMBERY (Mgr Louis-Marie DE BAZELAIRE) : Sur « Le recrutement sacerdotal ».

CHARTRES (Mgr Raoul-Octave-Marie-Jean HARSCOUET) :

CLERMONT-FERRAND (Mgr Gabriel-Emmanuel-Joseph PIGUET) : Sur « Richesse et pauvreté spirituelles ».

CONSTANTINE (Mgr Léon DUVAL) : Sur « La catholicité de l'Eglise ».

COUTANCES (Mgr Théophile-Marie LOUVARD) : Sur « Le recrutement sacerdotal ».

DIGNE (Mgr Cosme-Benjamin JORCIN) : Sur « Les droits et les devoirs des parents ».

DIJON (Mgr Marius-Guillaume SEMBEL) : Sur « Les leçons d'une visite à Rome ».

ÉVREUX (Mgr Alphonse GAUDRON) : Sur « La résurrection de l'abbaye du Bec ».

FREJUS (Mgr Auguste-Joseph GAUDEL) : Sur « La prière ».

GAP (Mgr Auguste-Calixte BONNABEL) : Sur « Notre sainte Mère l'Eglise ».

GRENOBLE (Mgr Alexandre CAILLOT) : Sur « Les Unions paroissiales ».

LA BASSE-TERRE (Mgr GAY) :

LANGRES (Mgr Louis CHIRON) : Sur « Le Saint Sacrifice de la Messe, d'après l'Encyclique *Mediator Dei et hominum* ».

LAVAL (Mgr Paul-Marie-Alexandre RICHAUD) : Sur « La justice ».

LILLE (S. Em. le cardinal Achille LIÉNART) : Sur « Notre foi en Dieu ».

LIMOGES (Mgr Louis RASTOUIL) : Sur « Retrouver Dieu ou descendre aux abîmes ».

LUÇON (Mgr Antoine-Marie CAZAUX) :

LYON (S. Em. le cardinal Pierre-Marie GERLIER) : Sur « Mission de l'Eglise et Action catholique »

LE MANS (Mgr Georges-François-Xavier-Marie GRENTE) : Sur « Deux demandes du *Pater* : Que votre règne arrive ! Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ! ».

MARSEILLE (Mgr Jean DELAY) : Sur « L'Encyclique *Mediator Dei* ».

MEAUX (Mgr Georges DEBRAY) :

MENDE (Mgr Maurice ROUSSEAU) : Sur « La Messe ».

METZ (Mgr Joseph HEINTZ) :

MONACO (Mgr Pierre RIVIÈRE) : Sur « La sanctification du jour du Seigneur ».

MONTAUBAN (Mgr DE COURRÈGES) :

MONTPELLIER (Mgr Gabriel BRUNHES) : Sur « La sainteté catholique ».

MOULINS (Mgr Georges JACQUIN) : Sur « Au sommet du sacerdoce : le Pape ».

NANCY (Mgr Marcel FLEURY) :

NANTES (Mgr Jean-Joseph VILLEPELET) : Sur « Le Saint Sacrifice de la Messe ».

NEVERS (Mgr Patrice FLYNN) : Sur « La participation des fidèles à la vie de l'Eglise ».

NICE (Mgr Paul RÉMOND) : Sur « Le témoignage du chrétien ».

NIMES (Mgr Jean-Justin GIRBEAU) : Sur « La véritable Eglise du Christ ».

ORAN (Mgr Bertrand LACASTE) :

ORLEANS (Mgr Jules-Marie COURCOUX) :

PAMIERS (Mgr Félix GUILLER) : Sur « La foi chrétienne ».

PARIS (S. Em. le cardinal Emmanuel SUHARD) : Sur « Le sens de Dieu ».

PERIGUEUX (Mgr Georges-Auguste LOUIS) :

PERPIGNAN (Mgr Henri BERNARD) : Sur « Le Saint Sacrifice de la Messe ».

POITIERS (Mgr Edouard-Gabriel MESGUEN) : Sur « L'instruction religieuse ».

LE PUY (Mgr Joseph-Marie MARTIN) : Sur « Le bienheureux Bénilde, sa vie et ses leçons ».

QUIMPER (Mgr André FAUVEL) : Sur « L'Encyclique *Mediator Dei* ».

REIMS (Mgr Louis-Augustin MARMOTTIN) : Sur « Le corps mystique et l'Action catholique ».

RENNES (S. Em. le cardinal Clément-Emile ROQUES) : Sur « La Cité de Dieu ».

LA ROCHELLE (Mgr Louis LIAGRE) : Sur « L'urgence du devoir missionnaire et quelques moyens de le remplir ».

RODEZ (Mgr Charles CHALLIOL) : Sur « L'attitude des catholiques en vue de la sauvegarde religieuse de l'Aveyron ».

ROUEN (Siège vacant) : Lettre du Vicaire capitulaire sur « Notre foi catholique ».

SAINT-BRIEUC (Mgr François-Jean-Marie SERRAND) : Sur « L'éducation ».

SAINT-CLAUDE (Mgr Rambert FAURE) : Sur « L'exemple et nos devoirs à son sujet ».

SAINT-DENIS (Mgr CLERET DE LANGAVANT) :

SAINT-DIE (Mgr Henri BRAULT) : Sur « Chrétiens, soyez les vrais enfants de Dieu ».

SAINT-FLOUR (Mgr Henri PINSON) : Sur « La place du laïcat dans l'Eglise ».

SAINT-JEAN DE MAURIENNE (Mgr Frédéric DUC) : Sur « Notre diocèse est-il encore chrétien ? »

SAINT-PIERRE et FORT-DE-FRANCE (Mgr Varin DE LA BRUNELIÈRE) :

SEEZ (Mgr Octave-Louis PASQUET) : Sur « Le Saint Sacrifice de la Messe et sa liturgie ».

SENS (Mgr Frédéric-Edouard-Camille LAMY) : Sur « L'instruction religieuse des enfants ».

SOISSONS (Mgr Pierre DOUILLARD) : Sur « La vertu théologale de foi : sa nécessité et moyens de la développer ».

STRASBOURG (Mgr Jean-Julien WEBER) : Sur « La paroisse chrétienne ».

TARBES et LOURDES (Mgr Pierre-Marie THÉAS) : Sur « Le souci des vocations ».

TARENTAISE (Mgr Auguste JAUFFRÈS) : Sur « Les foyers chrétiens ».

TOULOUSE (S. Em. le cardinal Jules-Géraud SALIÈGE) : Sur « L'actualité du catholicisme ».

TOURS (Mgr Louis-Joseph GAILLARD) : Sur « La vertu de tempérance ».

TROYES (Mgr Julien LE COUEDIC) : Sur « Le sacerdoce ».

TULLE (Mgr Amable CHASSAIGNE) : Sur « C'est l'heure de l'action ».

VALENCE (Mgr Camille PIC) : Sur « Le retour en chrétienté ».

VANNES (Mgr Eugène-Joseph-Marie LE BELLEC) : Sur « L'attachement à l'Eglise, sécurité du chrétien ».

VERDUN (Mgr Marie-Paul-Georges PETIT) :

VERSAILLES (Mgr Benjamin-Octave ROLAND-GOSSELIN) : Sur « Au secours du clergé diocésain ».

VIVIERS (Mgr Alfred COUDERC) : Sur « La paroisse ».

ANGLETERRE

S. Em. le cardinal GRIFFIN, archevêque de Westminster : Sur « Le devoir des catholiques d'être de bons citoyens ».

SUISSE

S. Exc. Mgr CHARRIERE, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg : Sur « Réforme personnelle et Action sociale ».

S. Exc. Mgr BIELER, évêque de Sion : Sur « Virginité et chasteté ».

S. Exc. Mgr JELMINI, administrateur apostolique du Tessin : Sur « *Libertà Cristiana* (Liberté chrétienne) ».

S. Exc. Mgr MEILE, évêque de Saint-Gall : Sur « *Die bessere Sorge für den Menschen* (Le souci des intérêts supérieurs de l'homme) ».

S. Exc. Mgr von STRENG, évêque de Bâle : Sur « *Unsere Freizeit* (Nos loisirs) ».

S. Exc. Mgr CAMINADA, évêque de Coire : Sur « *Das Wort Gottes* (La parole de Dieu) ».

S. Exc. Mgr HALLER, Abbé de Saint-Maurice et évêque titulaire de Bethléem : Sur « La leçon de nos martyrs ».

BELGIQUE

S. Exc. Mgr CHARUE, évêque de Namur : Sur « La paix scolaire dans la liberté et la justice ».

S. Exc. Mgr CARTON DE WIART, évêque de Tournai : Sur « Les droits et les devoirs des parents, de l'Eglise et de l'Etat en matière scolaire ».

S. Em. le cardinal VAN ROEY, archevêque de Malines : Sur « La situation mondiale actuelle, les conflits et persécutions provoqués par le communisme, la nécessité de la foi et de la vie chrétienne ».

Mgr O. JOLIET, vicaire capitulaire pour le siège de Gand, vacant, recommande dans sa lettre aux fidèles « La pratique des sacrements, de la pénitence, du devoir d'état ».

PAYS-BAS

UTRECHT (S. Em. le cardinal de JONG) : Sur « Le dernier article du *Credo* « Je crois en la vie éternelle ».

HAARLEM (Mgr Jean-Pierre HUIBERS) : Sur « L'importance de la méditation de la Passion du Christ pour la vie du chrétien ».

ROERMOND (Mgr Joseph-Hubert-Guillaume LEMMENS) : Sur « La pratique intégrale de l'Evangile, seule solution aux problèmes actuels » (1).

BOIS-LE-DUC (Mgr Guillaume MUTSAERTS) : Sur « La pratique intégrale de la religion et la préservation contre la soi-disant neutralité ».

(1) Dans cette lettre pastorale, l'évêque recommande instamment, pour remédier au danger de la déchristianisation, les retraites fermées, faites régulièrement par les jeunes de 16 à 25 ans, par les militants catholiques, par les hommes mariés. Dans le diocèse de Ruremonde, avant leur départ en Indonésie, la presque totalité des jeunes gens mobilisés ont pris part à des retraites organisées, soit dans des maisons de retraites, soit dans les casernes.

BREDA (Mgr Pierre-Adrien-Guillaume HOPMANS) : Sur « Le rôle du prêtre et le respect qui lui est dû en raison du sacerdoce ».

AUTRICHE

VIENNE (S. Em. le cardinal INNITZER) : « L'homme moderne est las de vivre : symptômes et causes de cet état d'âme. Le seul remède, c'est le retour au Christ après avoir abandonné les vaines idoles de notre temps. »

INNSBRUCK (S. Exc. Mgr RUSH, administrateur apostolique) : Sur « La misère économique actuelle ».

DANEMARK

S. Exc. Mgr SUHR, O. S. B., évêque titulaire de Balecium et vicaire apostolique du Danemark, parle à ses 26 000 catholiques (le Danemark compte 3 millions et demi d'habitants) du « Rôle de l'intelligence et de la volonté dans la doctrine et la morale catholiques ».

DOSSIERS DE LA « D. C. »

Discours de S. S. Pie XII aux aveugles (14 novembre 1945)

Le 14 *novembre* 1945, *S. S. Pie XII a reçu en audience spéciale, dans la salle du Consistoire, les participants au VI*e *Congrès national de l'Union italienne des aveugles, qui s'est tenu à Rome à l'occasion du 25*e *anniversaire de la fondation de cette association. Le Pape adressa aux congressistes des paroles aussi nobles que réconfortantes ; nous en donnons la traduction d'après le texte italien publié dans l'*Osservatore Romano *du* 15. 11. 45. *Rappelons que le 1*er *avril* 1942, *le Pape avait reçu en audience les aveugles de guerre de l'Institut de secours de Rome.*

Une pensée élevée qu'inspire une filiale dévotion vous rassemble en ce moment autour de Nous, chers fils, qui, privés comme vous l'êtes de la possibilité de Nous voir, avez cependant exprimé le désir de venir écouter les paroles paternelles de bénédiction et de réconfort du Vicaire du Christ ; non des mots vides, incapables de soulager les souffrances, et partant tendant en vain à les faire oublier, mais des paroles de véritable consolation, de cette consolation qui provient comme tout don du Père des lumières (cf. *Jac.* I, 17), et sait montrer la sublime dignité et la récompense divine de la souffrance elle-même.

La dignité, la récompense propre de l'aveugle, surtout de celui qui a fait le sacrifice de la vue au service d'une noble cause, on peut bien dire que c'est sa clairvoyance. L'aveugle qui accepte sereinement son épreuve plonge son regard intérieur dans les abîmes de lumière qui l'éclairent et l'élèvent jusqu'aux réalités supérieures dont tant de ceux qui voient ne soupçonnent ni la grandeur, ni la beauté, ni bien souvent l'existence même. Ils ont des yeux et ne voient pas (*Ps.* CXV, 5), et dans la vie, dans la vraie vie ils cheminent à tâtons, trébuchant en plein midi comme dans l'ombre du soir (cf. *Is.* LIX, 10).

Même dans l'ordre matériel de la nature et de l'art, combien rares sont ceux qui savent vraiment voir, qui savent se défendre contre la dispersion de leur attention, contre les déviations de leur pensée, en face de la fantasmagorie des choses visibles, du scintillement des inepties futiles ! Quand un homme veut faire revivre par le souvenir l'enchantement d'un visage aimé, goûter à son aise la poésie d'un panorama contemplé jadis avec admiration, rappeler par l'imagination des scènes familières, la vie quotidienne des chers absents, son premier mouvement — mouvement instinctif — est de fermer les yeux, pour concentrer le regard intérieur sur ces objets. Et ces yeux fermés permettent à la pensée, à la volonté, aux autres sens de s'affiner jusqu'à un degré parfois surprenant. D'ailleurs, n'a-t-on pas eu recours à des aveugles pour découvrir de loin la présence d'aéroplanes, que la vue même la plus perçante ne parvenait pas à identifier ?

Lorsque l'aveugle, assis devant l'orgue ou le piano, ou bien serrant contre soi son violon, fait avec maîtrise chanter ou frémir, rire ou pleurer son instrument, combien de personnes seraient tentées de lui envier la sensibilité et la précision de son oreille, la sûreté et l'expression de son toucher, la vigueur et la douceur de son exécution ! Quels sentiments élevés les ondes sonores n'éveillent-elles pas dans son esprit ! Dans un domaine plus modeste, quel réconfort c'est pour lui lorsque ses mains habiles exécutent avec dextérité des travaux délicats, qui sembleraient exiger une bonne vue, et grâce auxquels, loin d'être à charge à lui-même et aux autres par une inaction stérile, il contribue par son travail au bien-être de la famille !

Si Nous en venons à considérer l'ordre intellectuel et moral, où rien ne se fait sans recueillement, qu'ils sont plus rares encore ceux qui savent fermer les yeux du corps à l'écoulement, las ou agité, des choses qui passent, pour fixer les pupilles de l'esprit sur les grandes vérités, phares

lumineux de l'intelligence, et sur les grands principes, guides infaillibles de la vie morale des individus et des sociétés, sur les vrais intérêts temporels et sur l'éternelle et sublime destinée des âmes ! Que de voyants, éblouis ou séduits par les apparences éphémères, n'ont jamais un regard, même fugitif, pour ces vérités, ces principes, cette destinée, pour leurs âmes !

Montons plus haut. Légers et superficiels, confiants dans la puissance de leur raison orgueilleuse, certains en viennent à s'enorgueillir de ne rien voir au delà et au-dessus de leur intelligence, et de prendre des vers luisants pour des soleils. Pour vous, chers fils, conscients des ténèbres matérielles qui vous enveloppent, supportant avec une virile et chrétienne résignation l'obscurité de votre journée, avec quelle gratitude n'accueillez-vous pas les soins affectueux des personnes qui se font vos guides et dont les yeux voient pour vous ! Vous vous fiez sans hésitation à leur conduite ; que de fois, appuyés à leur épaule, vous cheminez d'un pas assuré, comme si vous voyiez vous-mêmes, parce que vous savez qu'ils voient ! Il n'en est pas autrement de nous tous ; penchés devant la majesté des mystères qui dépassent infiniment notre raison, conscients de l'impuissance de notre raison finie à soutenir la splendeur qui rayonne de Dieu et des choses divines, à regarder la lumière dont l'excès même de clarté nous aveugle, et que pour cette raison les mystiques appellent « la grande ténèbre », avec quelle reconnaissance et quel amour n'accueillons-nous pas le guide que Dieu nous a donné, son Fils unique, son Verbe incarné, descendu dans notre nuit, pour être « *la vraie lumière, qui éclaire tout homme venant en ce monde* » (*Joan.* I, 9). Avec quelle confiance ne nous laissons-nous pas conduire par son Eglise qu'il a établie notre guide maternel. Appuyés sur elle, nous marchons d'un pas sûr dans la douce lumière que répand la foi, vers les réalités, invisibles maintenant, mais que nous possédons déjà dans l'espérance de la vision future (cf. *Hebr.* XI, 1).

« *Bienheureux — disait Jésus à l'apôtre Thomas, — bienheureux ceux qui, sans voir, ont cru.* » (*Joan.*, 20-29.) Bienheureux, parce que, ayant ajouté foi à la parole divine sans l'expérience des sens, dans leur droiture, dans leur simplicité, dans la simplicité de leur cœur, ils voient Dieu !

Pour tant d'autres qui se croient des voyants et qui n'ont même pas su voir le reflet de Dieu dans le miroir des créatures ; qui, orgueilleux de leur esprit mesquin, n'ont pas voulu croire aux divins secrets de la foi, pour eux, lorsque le miroir à la fin se brisera et que s'éteindra la lumière qui brillait dans un lieu sombre, ce sera la nuit, la nuit noire ; mais pour les cœurs humbles et purs, ce sera le grand soleil de midi de la vision : « *Umbram fugat veritas, noctem lux eliminat.* La vérité chasse l'ombre, la lumière disperse la nuit. » (Sep. *Lauda Sion, in fest. SSme Corp Chr.*) Pour eux se réalisera dans les siècles éternels la félicité chantée par le divin poète :

Chè la mia vista, venendo sincera,
Et più e più entrava per lo raggio
Bell' alta luce, che da se è vera.

Car ma vue en devenant nette était de plus en en plus pénétrante, grâce au rayon de la lumière d'en haut qui est par elle-même la véritable lumière. (*Parad.* XXXIII, 52-54.)

Chers fils, puisse cette pensée, puissent cette foi et cette espérance vous réconforter et vous conduire sur le chemin obscur d'ici-bas jusqu'au règne de la lumière éternelle ! Tel est le souhait, telle est la prière que Nous formulons, tandis que du plus profond de Notre cœur Nous vous donnons à vous, à tous ceux qui vous sont chers, à tous vos compagnons d'épreuve dispersés dans le monde, à ceux et à celles qui vous prêtent leur charitable assistance, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

LIVRES REÇUS

— *L'œuf de Colomb. Le Bimonétarisme: base et possibilité de salut*, par HENRI DUPREZ. — Brochure 13,5 × 21 cm., 32 pages, 39 francs net. Yves Demailly, 8, rue Georges-Maertens, Lille.

Exposé technique d'une réforme monétaire comportant deux monnaies différentes correspondant aux deux fonctions de l'épargne et de l'échange. D'après l'auteur, ce serait le moyen efficace de redresser la situation économique de la France et de l'Europe, et de développer la production.

— *Frères Jésuites...*, par MAURICE RIGAUX, S. J. — Vol. 12 × 18 cm., 96 pages, 60 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIII°.

Sous des récits imagés et vivants, dont la plupart des détails sont exacts, l'auteur met en relief la vocation, les vertus, l'activité des « Frères coadjuteurs » de la Compagnie de Jésus. Il fait ainsi apprécier aux jeunes la beauté et la fécondité apostolique de la vie de ces religieux non prêtres.

— *Les grands systèmes politiques français*, par PIERRE MAHIAS. — Vol. 11,5 × 18 cm., de la collection « La cité des hommes », dirigée par l'Institut de culture ouvrière, 56 pages, 25 francs. Les Editions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris, XIII°.

Cette brochure indique les étapes de l'évolution du droit constitutionnel français et donne une analyse de la Constitution française de septembre 1946.

— *Avec tous frères.* — Cette brochure (11,5 × 15,5 cm.), 36 pages, 27, rue Linné, Paris, V°) présente pour l'année 1947-1948 le programme national des Cadets de la Jeunesse étudiante chrétienne (J. E. C.). On se propose, en mettant en œuvre un certain nombre d'activités, de les amener à se préoccuper des autres, et donc d'éveiller chez eux le sens social chrétien.

Le même mouvement J. E. C. a publié pour les Cadets une seconde édition du carnet de chants, sous le titre *Chante, Cadet !...* (12 × 16 cm., 176 pages), 27, rue Linné, Paris, V°. Quelques morceaux liturgiques, d'un usage habituel à la Messe ou aux Saluts du Saint Sacrement, complètent les divers chants particuliers aux Cadets.

— « *Ceux que tu m'as donnés* », par PISCATORES. — Vol. 14 × 22 cm., 208 pages, illustrations. Les Editions ouvrières, 12, avenue de la Sœur-Rosalie, Paris, XIII°.

Ce livre, écrit pour les aumôniers nationaux jocistes, traduit, comme l'écrit S. Em. le cardinal Suhard, dans la lettre-préface, le rôle de premier plan qui est celui de l'aumônier de l'Action catholique près de la jeunesse ouvrière. Après un exposé de la rude vie des jeunes travailleurs et des méthodes jocistes de formation d'un laïcat ouvrier, il donne une conception exacte de la mission actuelle de l'aumônier près des jeunes, des apprentis, des adolescents, des aînés, des dirigeants... Il sera pour les prêtres aumôniers un guide aussi éclairé que sûr.

— *Savez-vous communier ?* 1° Pour une communion fructueuse ; 2° Avant. Pendant. Après, par A.-M. ROGUET, O. P. — Brochures 12 × 15,5 cm., 32 et 44 pages. Editions de l'Arc, 149, rue de Rennes, Paris, VI°.

Ces deux brochures sont à conseiller aux fidèles pour les aider à retirer de leurs communions tout le profit souhaitable pour leurs âmes.

— *L'âme de l'Action catholique*, par le P. JACQUES DE BLOIS, O. F. M. Cap. — Vol. 11 × 17 cm., 88 pages, 60 francs. Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, Paris, VI°.

Ce petit livre s'adresse plus spécialement aux chrétiens qui militent dans l'Action catholique. L'âme de l'apôtre doit s'entretenir dans la vie intérieure. Un des principaux aliments de cette vie, c'est la prière. Donc, prière et action, mais plus encore oraison dans l'action. Cet ouvrage aidera les militants à résoudre le problème de « la spiritualité de l'action ».

— *Le Cœur immaculé de Marie et le prêtre*, par Mgr JOSEPH GORBACH. Traduit de l'allemand par l'abbé René Guillaume. — Vol. 12 × 18,5 cm., 56 pages, 45 francs. Editions Salvator, Porte du Miroir, Mulhouse (Haut-Rhin).

Pour les prêtres, un véritable petit traité de la dévotion au Cœur immaculé de Marie, ainsi que des moyens de la répandre parmi les fidèles.

EVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JANVIER 1948

LUNDI 12. — En Irlande, le président de Valera dissout le Parlement, à la suite de la victoire remportée lors d'élections complémentaires, en novembre, par le « Na Poblachta », nouvelle formation politique, sur son parti : le « Fianna Fail ».

— Par 25 voix contre 9, le Conseil de Cochinchine accorde tous pouvoirs au président Xuan, « pour défendre les intérêts du Viet-Nam du Sud, dans les négociations en cours ».

— Mort de Friedrich Fuchs, essayiste et critique allemand, qui, pendant de longues années, a été à la tête de la revue *Hochland*, avec Karl Muth. Friedrich Fuchs était né à Aschaffenburg, le 7 juin 1890. Il était marié à la célèbre poétesse Ruth Schaumann.

MARDI 13. — M. Herriot, par 317 voix sur 541 votants, et M. Monnerville, par 194 voix contre 75, sont réélus présidents de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République. Mais l'opposition communiste empêche l'élection des bureaux.

— Mort, à Besançon, de M. le chanoine Hubert Mourot. Né à Amathay-Vésigneux (Doubs), le 3 février 1866, il fit ses études à Saint-Sulpice et fut ordonné le 3 août 1890. Vicaire à Besançon, curé de Roulans, secrétaire à l'archevêché, chanoine honoraire depuis 1907, il fut l'organisateur du Congrès eucharistique de Faverney, en mai 1908, et fut nommé membre du Comité national des Congrès eucharistiques. Aumônier d'une formation sanitaire, dès 1914, il fonda en 1916 le cours hôtelier féminin de Besançon, puis, en 1918, les préventoriums des Salins-de-Bregille, à Besançon ; en 1920, ceux de Hyères (Var), et en 1922 le sanatorium hélio-marin de Pompania, près de Hyères. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1920.

A L'ÉTRANGER. — MM. Bollaert et Bao-Daï ont, à *Genève*, un dernier entretien.

— Des entretiens franco-britanniques s'ouvrent à *Londres* sur une éventuelle rectification de la parité du franc. Y participent : M. Alphand, directeur général des affaires économiques au ministère des Affaires étrangères et secrétaire général de la Conférence des Seize ; M. Marjollin, adjoint de M. Monnet au commissariat au plan, d'une part, et sir Hall Patch, conseiller économique au Foreign Office, d'autre part.

— Aux Indes, le mahatma Gandhi commence un jeûne pour la réconciliation des Hindous et des musulmans.

— Le gouvernement intérimaire indonésien est officiellement installé à *Batavia*, sous le nom de « Conseil fédéral de l'Indonésie ». Il aura pour tâche de préparer la constitution d'un gouvernement fédéral de l'Indonésie, en consultation avec les autorités hollandaises.

MERCREDI 14. — L'Assemblée nationale, par 387 voix contre 182, et le Conseil de la République repoussent des propositions communistes qui tendaient au rejet des listes présentées et élisent ainsi *de facto* leurs bureaux, dont la composition est la suivante :

Assemblée nationale. — *Vice-présidents* : M. Lejeune (S. F. I. O.), Mme Peyrolles (M. R. P.), M. Duclos (com.), Mme Braun (com.), M. Bouxom (M. R. P.), M. Roclore (ind.). — *Secrétaires* : Mme Bastide (com.), MM. de Boysson (U. R. R.), Bonnefous (R. G. R.), Césaire (com.), Chambeiron (U. R. R.), Charlot (S. F. I. O.), Dumas (M. R. P.), Gosset (M. R. P.), Gresa (com.), Liquard (M. R. P.), Victor Michaud (com.), Halbout (R. I.), Silvandre (S. F. I. O.), Ramonet (R. G. R.). — *Questeurs* : MM. Hussel (S. F. I. O.), Martel (M. R. P.), Schaufler (P. R. L.), — Conseil de la République. — *Vice-présidents* : Mme Brossolette (S. F. I. O.), MM. Gerber (M. R. P.), Marrane (com.) et Serot (R. I.). — *Secrétaires* : M. Brunhes (P. R. L.), Mmes Cardot (M. R. P.) et Claeys (com.), MM. Ignacio, Pinto (R. I.), Jeanton (M. R. P.), Lero (com.), Mme Saunier (R. G. R.), M. Siaut (S. F. I. O.). — *Questeurs* : MM. Simon (M. R. P.), Vanrullen (S. F. I. O.) et Lefranc (com.).

— Le Conseil des ministres décide que l'armée française comptera 660 000 hommes et 50 069 officiers.

A L'ÉTRANGER. — S. Exc. Mgr Hugues Camozzo, évêque de Fiume, est promu au siège métropolitain de *Pise*. Né à Milan, le 28 novembre 1892, il a été ordonné prêtre en 1915, élu le 17 août 1938 et sacré à Venise le 21 septembre suivant.

— Mort de Mgr François Canessa, évêque titulaire de Sarepta. Il était né à Teglia, au diocèse de Gênes, le 25 avril 1872, avait été ordonné prêtre le 8 juin 1895. Vicaire général à Gênes, il avait été élu le 4 septembre 1937 et sacré le 10 octobre suivant.

— Dans la Ruhr, les autorités d'occupation britanniques découvrent un plan secret du Kominform, dit « protocole M », qui appelait les mineurs à la lutte « pour briser le plan Marshall », et leur donnait des ordres précis de sabotage. Ce plan dévoile le sens d'une série de grèves qui, depuis un mois, éclatent sporadiquement dans les mines de la Ruhr.

JEUDI 15. — L'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel s'ouvre dans toute la France.

— De nouvelles crues, moins violentes que celles de décembre, se produisent dans l'est de la France.

A L'ÉTRANGER. — Les représentants de l'Irak signent à *Portsmouth* un nouveau traité d'alliance avec la Grande-Bretagne, destiné à remplacer celui de 1930. Il avait été paraphé, au début de la semaine, par Sayed Saleh Jaber, premier ministre irakien, et M. Bevin, ministre des Affaires étrangères britannique.

— Le délégué de l'Union Indienne demande au Conseil de sécurité de l'O. N. U. d'interdire au Pakistan de laisser ses nationaux participer à l'invasion du Cachemire et d'exiger de lui le rappel de ceux qui y combattent déjà.

VENDREDI 16. — D'importants entretiens commencent à la Trésorerie britannique, à *Londres*, entre M. René Mayer, ministre des Finances, et sir Stafford Cripps, ministre britannique de l'Economie et Chancelier de l'Echiquier, en présence de M. Massigli, ambassadeur de France. Ces négociations portent principalement sur le problème de la dévaluation du franc et font suite à celles du début de la semaine, entre MM. Alphand et Marjollin, d'une part, et sir Edmond Hall Patch, de l'autre.

— M. Vincent Auriol, président de la République, reçoit sir Oliver Harvey, nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, et M. Bostamente, ministre plénipotentiaire du Salvador, qui lui remettent leurs lettres de créance.

— M. Bassompierre, lieutenant de Doriot, chef du P. P. F., est condamné à mort par la Cour de justice de la Seine.

A L'ÉTRANGER. — Mgr Joseph Rodgers, du diocèse de Killaloe (Irlande), vice-directeur et professeur de Séminaire, est nommé au siège d'évêque titulaire de Sebela et nommé coadjuteur, avec future succession, de Mgr Michel Fogarty, évêque de Killaloe.

— Dans le bassin de la Ruhr, et particulièrement à *Duisbourg, Mulheim* et *Dislaken*, 100 000 ouvriers cessent brusquement le travail pour vingt-quatre heures, en dépit des ordres syndicaux, « pour protester contre la situation alimentaire ».

— Un pacte d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle roumano-bulgare est signé par M. Petre Grozea, président du Conseil roumain, et M. Georges Dimitrov, président du Conseil bulgare et ancien chef du Komintern.

SAMEDI 17. — A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, où il est arrivé hier, M. Mendès France, délégué par le ministère des Finances, étudie, avec les dirigeants du Fonds international de *Bretton Woods*, la possibilité pour la France d'instaurer un « franc spécial pour l'exportation ».

— L'accord de trêve entre les forces néerlandaises et les forces républicaines indonésiennes est signé à bord du navire américain *Renville*, ancré devant *Batavia*. L'ordre de cesser le feu et de rester sur les positions actuelles est aussitôt donné aux troupes, de part et d'autre.

— En Palestine, de graves combats éclatent à *Haïffa*. — La délégation du Royaume-Uni à l'O. N. U. fait savoir que le nombre des victimes des troubles de Palestine, du 30 novembre au 10 janvier inclus, a atteint 601 tués et 1 383 blessés.

— M. Robert Lacoste, ministre de l'Industrie et du Commerce, procède à la mise en eau du nouveau barrage de Génissiat, sur le Rhône, dont la production annuelle sera de 1 800 millions de kilowatts-heure.

DIMANCHE 18. — A *Malakoff*, des élections municipales, auxquelles on attache une valeur de témoignage, donnent :

6 282 voix au parti communiste, contre 6 181 aux élections du 19 octobre dernier ; 4 284 voix au R. P. F., contre 4 888 aux élections du 19 octobre dernier ; 2 417 voix à la Troisième Force, contre 2 284 aux élections du 19 octobre dernier.

A L'ÉTRANGER. — L'*Osservatore Romano* annonce que Mgr Charles Coelho, chanoine titulaire à Parahyba, a été nommé au siège cathédral de Nazareth du Brésil, et que le R. P. Jules Mattioli a été nommé au siège d'évêque titulaire de Lacédémone et prélat *nullius* de São Peregrino Laziosi, dont il était déjà administrateur apostolique.

— Le mahatma Gandhi met fin à son jeûne, les communautés indiennes, birmanes et sikhs étant venues lui apporter à sa résidence de Birla-House (*Nouvelle-Delhi*), en présence du pandit Nehru, les engagements écrits de leurs chefs, acceptant toutes ses conditions.

MARDI 20. — A L'ÉTRANGER. — Au Conseil de contrôle interallié de *Berlin*, le général Sokolowski, commandant la zone soviétique, proteste violemment contre « la création d'un gouvernement séparatiste de la bizone », qu'il considère comme « une violation des accords de Potsdam et des accords entre les quatre alliés sur le mécanisme du contrôle en Allemagne ».

— A La Nouvelle-Delhi, le mahatma Gandhi est l'objet d'un attentat à la grenade, dont l'auteur est un jeune réfugié hindou du Pakistan, mais il n'est pas touché.

— Le roi des Belges, Léopold III, suivi de sa femme, la princesse de Rethy, du prince Baudouin et de la princesse Joséphine-Charlotte, arrive à *Lisbonne*, venant de Suisse. Il s'embarque demain pour La Havane.

MERCREDI 21. — Le Conseil des ministres nomme trois hauts-commissaires de la République dans l'Union française : M. Béchard, en A. O. F. ; M. de Chevigné, à Madagascar, et M. Cornut-Gentille, en A. E. F. — M. Béchard, député socialiste du Gard, a rempli plusieurs fonctions ministérielles : secrétaire d'Etat à la présidence dans le Cabinet Ramadier, il était secrétaire à la Guerre dans le ministère Schuman. — M. de Chevigné est député M. R. P. des Basses-Pyrénées et directeur du journal *Le Pays*. — M. Cornut-Gentille, qui a fait sa carrière dans l'administration préfectorale, a été successivement délégué dans les fonctions de préfet d'Ille-et-Vilaine et de la Somme, puis préfet du Bas-Rhin. Il fut ensuite directeur des affaires départementales et communales, au ministère de l'Intérieur.

— La Confédération générale des cadres, la C. G. T. et la C. G. T.-Force Ouvrière protestent contre l'arrêté sur les salaires, du 21 décembre, qu'elles jugent insuffisant.

A L'ÉTRANGER. — Une nouvelle vague de grève déferle depuis hier sur la « bizone » : plus de 200 000 ouvriers allemands de la Ruhr et de la Bavière cessent le travail provisoirement, pour protester contre l'insuffisance du ravitaillement.

— L'amiral sir John Cunningham, premier lord de l'Amirauté et chef d'état-major de la marine britannique, est nommé amiral de la flotte, grade le plus élevé dans la *Royal Navy*. Sir John Cunningham dirigea les opérations navales de Norvège au début de la guerre. En mai 1941, il devint commandant en chef dans le Proche-Orient et la Méditerranée.

JEUDI 22. — Le Conseil des ministres fait un projet de loi tendant à l'extension de la sécurité sociale à l'agriculture. Selon M. Abelin, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, cette décision entraînerait une dépense de 70 milliards de francs.

A L'ÉTRANGER. — M. Bevin, à *Londres*, et un porte-parole du Quai d'Orsay annoncent que des démarches conjointes franco-britanniques ont été faites hier auprès du gouvernement du Benelux, en vue de la conclusion d'un pacte à cinq. Dans son discours aux Communes, M. Bevin souligne l'urgence d'une consolidation de l'Europe occidentale et confirme l'imminence de conversations franco-anglo-américaines, en vue de régler le problème allemand. Il révèle enfin qu'à Paris, M. Molotov avait menacé de fomenter des troubles en France et en Grande-Bretagne, si ces deux pays acceptaient le plan Marshall.

— Le département d'Etat américain publie à *Washington* un volume des documents secrets de la Wilhelmstrasse, sur la collusion de l'Allemagne et de l'U. R. S. S. dans la première moitié de la guerre, et les projets de partage du monde en sphères d'influence allemande, russe, italienne et japonaise, établis en novembre 1940. Ces documents révèlent encore que M. Molotov alla jusqu'à exprimer à Hitler « les plus chaudes congratulations des Soviets pour les splendides succès de l'armée allemande dans les campagnes de 1939 et 1940 ».

— A la suite de manifestations hostiles à la Grande-Bretagne, au cours desquelles sept personnes ont été tuées, le régent Abdul-Illah, de l'*Irak*, annonce que le gouvernement ne ratifiera pas le traité anglo-irakien, signé le 15 janvier.

VENDREDI 23. — A L'ÉTRANGER. — Le chanoine Antonio Gomes, directeur du Séminaire de Vilar, près Porto, est promu au siège titulaire de Rhandus, coadjuteur avec future succession de Mgr Dominique Frutuoso, évêque de *Porto-Alegre* (Portugal).

— Le comte Sforza, ministre des Affaires étrangères italien, déclare que l'*Italie* serait heureuse d'apporter sa collaboration à une entente européenne.

— Le Landtag de *Rhénanie-Palatinat* réclame l'annexion de la zone d'occupation française à la bizone anglo-américaine.

SAMEDI 24. — Le Conseil des ministres décide de rendre la liberté au marché de l'or et des devises.

A L'ÉTRANGER. — Le général Revers, chef d'état-major de l'armée française termine, à *Londres*, une série d'entretiens avec M. Shinwells, ministre de la Guerre britannique ; le maréchal Montgomery, chef d'état-major impérial, et l'amiral sir John Cunningham, chef d'état-major de la marine royale.

DIMANCHE 25. — Après les entretiens de *Londres* (voir 13 janvier), poursuivis à *Paris* le 23 janvier, sans avoir abouti à un accord, et malgré les objections du Fonds monétaire international,

le gouvernement établit, pour le franc, un secteur libre, tout en conservant un secteur surveillé, où le dollar est fixé à 214 fr. 392. Cette mesure a pour but d'éviter les répercussions de la hausse des prix français sur le marché international. — Le Fonds monétaire international annonce qu'il continuera à travailler en liaison avec la France.

LUNDI 26. — Le président du Conseil expose à l'Assemblée nationale les mesures monétaires décidées par le gouvernement, qui dépose, d'autre part, un projet de loi sur la liberté du marché des devises et de l'or.

A L'ÉTRANGER. — Aux Communes, sir Stafford Cripps déclare que « l'Angleterre n'entend pas s'engager, à la suite de la France, dans la voie de la dévaluation ».

— Un porte-parole de la Maison-Blanche affirme que « le Département d'Etat américain approuve cordialement la dévaluation du franc ».

— Le général Omar Bradley, qui fut, pendant la guerre, commandant du 12e corps d'armée américain, est nommé chef d'état-major général de l'armée américaine, en remplacement du général Eisenhower.

— M. Spaak, premier ministre belge, se déclare adversaire d'une abdication immédiate du roi, qui amènerait sur le trône un monarque trop jeune.

— Le gouvernement polonais décide de mobiliser tous les jeunes gens de 16 à 21 ans, pour accélérer la réalisation du plan triennal de relèvement économique du pays et « renforcer la préparation militaire nationale ».

MARDI 27. — Le groupe parlementaire socialiste se prononce à l'unanimité contre le projet de loi sur la liberté du marché des devises et de l'or, puis il envoie à M. Schuman une délégation composée de MM. Lussy, Gazier et Guy Mollet, pour demander soit la modification du projet, soit la retraite de M. René Mayer, ministre des Finances. Le projet est enfin repoussé en Commission, par 17 voix (communistes et socialistes) contre 15.

— Dans *l'île de la Réunion*, un cyclone d'une puissance extraordinaire fait plusieurs centaines de victimes et détruit des milliers de maisons.

A L'ÉTRANGER. — MM. Massigli et Bonnet, ambassadeurs de France, remettent à *Londres* et à *Washington* un memorandum sur la question allemande, qui constitue une étude critique du projet anglo-américain élaboré à Francfort le 7 janvier, et contient diverses suggestions positives pour la réorganisation de la bizone.

— *Moscou* révèle qu'un accord économique a été signé entre l'U. R. S. S. et la Pologne. Les pourparlers avaient été menés, du côté soviétique, par Staline lui-même. La valeur globale des échanges prévus dépasse un milliard de dollars. Par le même accord, l'U. R. S. S. consent à la Pologne un crédit de 450 millions de dollars.

— Abdul Illah, régent de *l'Irak*, annonce à la radio que M. Saleh Jabr, chef du gouvernement, vient de démissionner en raison des troubles provoqués par le pacte d'alliance qu'il avait récemment négocié avec la Grande-Bretagne.

— Les ministres de la Défense nationale des Pays-Bas et de la Belgique s'entretiennent à *Bruxelles*.

— Les Indes occidentales hollandaises (Curaçao, Bonaire, Aruba) et du Surinam (Guyane hollandaise), qui revendiquent un statut de dominion, sont convoquées à une Conférence de la Table Ronde, inaugurée aujourd'hui par M. Beel, premier ministre néerlandais.

MERCREDI 28. — Le bureau de la C. G. T. et la Commission exécutive de la C. F. T. C. se prononcent contre les récentes mesures monétaires.

— La Haute Cour condamne M. Adrien Marquet, maire de Bordeaux pendant l'occupation, à dix ans d'indignité nationale.

— Le Quai d'Orsay annonce que les gouvernements français, britannique et américain se sont mis d'accord pour retirer le charbon sarrois du « pool » allemand, au profit de la France. Cette opération s'effectuera progressivement du 1er janvier 1948 au 1er avril 1949.

A L'ÉTRANGER. — La *Pravda*, organe officieux du gouvernement soviétique, rappelle à l'ordre M. Dimitrov, président du gouvernement bulgare et ancien chef du Komintern, qui avait préconisé une Fédération balkanique « englobant même la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Grèce ».

— Mort à Nimègue (Pays-Bas), à l'âge de 70 ans, du R. P. G. Gorris, S. J., auteur d'un certain nombre d'études et d'ouvrages sur l'histoire de l'Eglise, notamment aux Pays-Bas. C'est sous sa direction que fut commencée en 1934, et menée à bonne fin, une *Encyclopédie catholique* en 24 volumes.

JEUDI 29. — Le gouvernement décide le retrait immédiat des billets de 5 000 francs. Les banques et la Bourse sont fermées jusqu'à l'adoption de cette mesure par l'Assemblée nationale. La S. F. I. O., qui l'avait préconisée, renonce à manifester ses sentiments de défiance à l'égard du gouvernement sur le problème de la liberté du marché de l'or.

— M. Noguères, président de la Haute Cour, remet son mandat au groupe parlementaire socialiste, en raison d'incidents qui ont éclaté lors du procès Marquet.

— M. Bollaert, haut-commissaire de France en Indochine, déclare au cours d'une conférence de presse que le gouvernement français a « décidé d'écarter définitivement toute discussion future avec le prétendu gouvernement Ho-Chi-Minh et le parti qui le soutient ».

29 févr. 1948. — N° 1011. — Nouvelle série : N° 98

Ce numéro contient :

Le numéro 1 010 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Le directeur : R. Berteaux.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.